

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
EUROPEENNE**

**DIRECTION DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE
ET DE L'INFORMATION**

**CAHIERS MENSUELS
DE
DOCUMENTATION EUROPEENNE**

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DE LA DOCUMENTATION
PARLEMENTAIRE ET DE L'INFORMATION

	Prix	
	ffr.	fb.
A) <u>Publications périodiques :</u>		
1) Bibliographie méthodique trimestrielle		
par numero	2,00	20
abonnement annuel ..	6,40	65
2) Cahiers mensuels de documentation européenne		
par numero	1,50	15
abonnement annuel ..	14,80	150
3) Bibliographies :		
Le Marché commun (Vol. 1, 1957. Vol. 2, 1958 Vol. 3, 1959) (1) Vol. 1 épuisé		
par volume	7,30	75
Euratom (Vol. 1, 1958. Vol. 2, 1959 Vol. 3, 1960)		
par volume	3,40	35
La zone de libre-échange (Vol. 1, 1958)		
par volume	6,40	65
4) Catalogue analytique du Fonds Plan Schuman - C.E.C.A. conservé à la bibliothèque de 1 ^{re} Assemblée (Vol. 1, 1955. Vol. 2, 1957. Vol. 3, 1959) (2)		
par volume	6,90	70
5) L'activité de l'Assemblée parlementaire européenne		
1) de sa constitution (19/3/59) à sa) n° 1 épuisé		
session ordinaire de juin 1958 ;)		
2) de juillet à octobre 1958 ;)		
3) d'octobre à décembre 1958 ;)		
4) du 19 décembre 1958 au 17 janvier)		
1959 ;)		
5) du 18 janvier au 14 mai 1959 ;)		
6) session du 22 au 26 juin 1959)	1,00	10
(n° 3/1959))		
7) session du 22 au 25 septembre 1959)	5,90	60
(n° 4/1959)) n° 6 épuisé		
8) septembre-novembre 1959 (n° 5/1959)		
6) L'actualité européenne et la presse		
(8-10 numéros par an) par numéro	1,00	10
abonnement annuel ..	5,90	60
7) Annuaire-Manuel de l'Assemblée parlementaire européenne 1958-1959. (1959) (3)	25,00	250
<hr/>		
(1) Le vol. 1 a paru sous la dénomination "Assemblée Commune de la C.E.C.A."		
(2) Les vol. 1 et 2 ont paru sous la dénomination "Assemblée Commune de la C.E.C.A."		
(3) Les années antérieures 1956-1957-1958 ont paru sous le titre: "Annuaire-Manuel de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A."		
par volume	9,80	100
voir suite p. 3 de la couverture.		

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<u>I - L'EUROPE, LES GOUVERNEMENTS ET LES PARLEMENTS</u>	1
1 - France	1
a) La politique européenne et le parlement français	1
b) La politique énergétique	5
2 - Italie	9
a) Une nouvelle direction générale au Ministère de l'Industrie	9
b) Crédits pour l'énergie nucléaire	9
c) Investissements en Somalie	10
d) L'agriculture et le marché commun	10
e) L'école européenne	11
<u>II - L'EUROPE ET LES PARTIS POLITIQUES</u>	13
1 - Une opinion libérale sur les importations des pays producteurs de matières premières	13
2 - Une opinion socialiste sur l'aide des Six aux pays en voie de développement	13
<u>III - L'EUROPE ET LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES</u>	15
1 - Les agriculteurs allemands rejettent la plupart des propositions de la C.E.E.	15
2 - Les industriels britanniques et le marché commun.	16
3 - Les bases scientifiques de l'intégration euro- péenne : l'extension des objectifs de l'Euratom .	17
<u>IV - L'EUROPE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</u>	19
1 - Les travaux de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe	19
2 - La Confédération européenne de l'agriculture et le marché commun	22
<u>V - L'EUROPE ET LES PAYS TIERS</u>	25
1 - La Chambre des communes et l'Association écono- mique de libre-échange	25
2 - Les investissements des Etats-Unis à l'étranger .	27
<u>VI - L'EUROPE ET LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER</u>	31

	<u>Page</u>
<u>La C.E.C.A. vue par les producteurs de charbon et d'acier des Six pays</u>	35
I - L'industrie charbonnière	37
II - L'industrie sidérurgique	51

1 - France

a) La politique européenne et le parlement français

A l'occasion du débat sur la politique extérieure du gouvernement qui s'est instauré à l'Assemblée nationale en décembre 1959, le ministre des affaires étrangères ainsi que de nombreux orateurs ont évoqué la politique européenne.

M. Couve de Murville a insisté sur les rapports entre les six et les sept. Politiquement parlant, a-t-il précisé, nous n'entendons nullement nous séparer de la Grande-Bretagne et c'est pourquoi nous avons accepté volontiers que, parallèlement au développement des rapports entre les Six, on fasse revivre l'Union de l'Europe occidentale pour y tenir, entre les Sept aussi, des conversations politiques. Commercialement parlant, nous reconnaissons que l'existence du marché commun crée un problème pour les exportations, vers les Six, de leurs voisins européens. Mais il faut tenir compte de nos obligations à l'égard des pays du G.A.T.T., car nous nous sommes engagés à ne pas discriminer. La solution dépendra de la mesure dans laquelle nous aurons les moyens de pratiquer, en matière de commerce extérieur, une politique libérale.

Pour M. Vendroux (U.N.R.), l'expérience des deux dernières années a montré combien la C.E.C.A. pouvait être rapidement débordée. Au lieu de constituer un pôle d'attraction, cette institution s'est révélée affligée d'une certaine force centrifuge. Chaque fois que l'intérêt national est en contradiction avec l'intérêt communautaire, le partenaire en cause trouve de bons prétextes pour se soustraire à ses obligations et mener une action personnelle. A cet égard, la France n'est pas la seule à mériter des reproches.

Si on examine les réactions des six pays à l'application du traité de marché commun, on constate un peu la même chose : chacun d'entre eux semble surtout disposé à profiter des avantages et se refuse aux sacrifices.

Pourtant, on enregistre un désir sincère et unanime de parvenir à une organisation de l'Europe vraie et efficace. Pour l'orateur, il n'est pas question de revenir aux velléités d'une Europe politique des six dans un cadre supranational. Cette conception est vaine et dépassée, surtout depuis l'échec de la C.E.D.

La création d'un secrétariat politique permanent est souhaitable. Faute de ce progrès, on en est réduit à "la Communauté européenne du charbon et de l'acier nostalgique et étriquée et à une Communauté économique européenne entraînée vers un libre-

échange, où elle risque de se perdre elle-même". Il faut avant tout accomplir un minimum d'harmonisations internes, un semblant de politique commerciale commune et mettre en place le tarif extérieur commun.

"Si l'on admet, ainsi que le prévoit le traité, que l'objectif essentiel est d'aboutir à une cohésion politique, on est bien obligé de reconnaître que les institutions actuelles sont dans l'incapacité totale de trouver en elles-mêmes les moyens indispensables pour mener à bien autre chose que des études de caractère platonique". C'est donc à l'échelon gouvernemental qu'un effort doit être fait pour renforcer la cohésion de l'Europe.

Evoquant le rejet par la Cour de Justice des propositions de modification du traité C.E.C.A., M. Vendroux estime que rien désormais ne devrait retarder les gouvernements dans la préparation d'une grande révision. Ce serait une occasion pour le Conseil de ministres de rendre plus organique et plus complète son action.

La prochaine étape vers la cohésion européenne pourrait consister en l'alignement de la C.E.C.A. sur la C.E.E. Un premier équilibre serait ainsi réalisé pour aborder la coopération avec les pays tiers.

Répondant à une question, l'orateur a précisé qu'il était partisan d'élections européennes.

M. Maurice Faure (entente démocratique) convient que le marché commun marche plutôt bien que mal. Mais, pour le moment, on n'a commencé à appliquer que le plus facile. Les véritables obstacles, on les rencontrera en 1960.

Si l'on abandonne la finalité politique des traités, à savoir les Etats-Unis d'Europe, on rencontrera des obstacles insurmontables dans la détermination d'une politique économique commune. La preuve en sera bientôt donnée à propos de la définition d'une politique agricole commune qui ne peut être basée que sur deux idées fondamentales : un prix unique du produit agricole pour toute la Communauté et une préférence en faveur des producteurs de la Communauté de la part des consommateurs de la Communauté.

Le gouvernement devrait profiter de l'expérience européenne pour proposer un amendement des traités. Il devrait aller toujours "vers plus d'Europe" et donner aux Communautés plus d'autorité, notamment par la fusion des Exécutifs et plus d'élan démocratique par l'élection de l'Assemblée au suffrage universel.

Dans un tel cadre, la proposition française de consultations régulières entre les ministres des affaires étrangères des Six a un sens profondément européen.

Il n'est possible "d'aborder utilement les incertitudes africaines dans l'avenir" si l'Europe n'est pas unie, soudée, et si on ne développe pas les quelques articles du traité de Rome qui prévoyaient un effort commun de coopération pour améliorer le niveau de vie des africains et multiplier en leur faveur les investissements économiques et sociaux.

Après avoir rappelé l'organisation de l'Europe des Six, M. Lauriol (Unité de la République) a suggéré un certain nombre de réformes.

En ce qui concerne les structures : unification de l'exécutif européen ayant son siège dans un seul lieu et élection de l'Assemblée au suffrage universel direct.

Sur le plan fonctionnel, l'idée de normalisation doit dominer. En ce qui concerne les pouvoirs généraux des organes européens, deux points retiennent l'attention. Il est anormal que l'on écarte la Haute Autorité de la normalisation du commerce extérieur, alors que les autorités du marché commun disposent de pouvoirs en ce domaine. Ainsi, dans le domaine charbonnier, la Haute Autorité doit régler la production des différents pays membres en fonction d'une importation à l'écart de laquelle elle a été tenue.

L'autre point concerne les pouvoirs de taxation directe. La C.E.E. en est dépourvue. Bien qu'il y ait là un élément de supranationalité, on ne doit pas systématiquement écarter un pouvoir qui s'avérerait indispensable au bon ordre commun.

Il faut normaliser également dans le domaine de l'énergie. Entre le charbon, source d'énergie en régression et l'atome, source d'énergie de l'avenir, il y a le pétrole, source d'énergie du présent. Or, le pétrole s'est trouvé rattaché incidemment au marché commun. Par l'Algérie et le Sahara, la France doit jouer dans ce domaine un rôle primordial. Une coordination énergétique européenne, axée sur le pétrole, est nécessaire.

L'unité de l'Eurafrique ne doit pas constituer une troisième force postulant un renversement ou un affaiblissement des alliances. Aux côtés des alliés traditionnels, il faut développer la personnalité de l'Europe.

M. de la Malène (U.N.R.) montre combien le gouvernement français oeuvre en faveur de l'unification européenne, en citant les mesures économiques et financières ainsi que les diverses propositions françaises (accélération du marché commun, création d'un secrétariat politique). Malheureusement, ces initiatives n'ont eu que peu d'écho chez une partie des Six. "On peut se demander sérieusement si le redressement français, d'une part, le rapprochement franco-allemand, d'autre part, n'ont pas enlevé chez certains de nos partenaires une grande partie de ses attraits à l'Europe des Six". Il faut certes, construire l'Europe. Mais

la France ne peut pas la construire à elle seule.

M. de la Malène a estimé que la conception qui a présidé à la naissance de la C.E.C.A. n'était plus valable. Il convient maintenant d'organiser "une sorte de marche en retraite du charbon". Le problème essentiel est celui de la coordination de l'énergie dont il est souhaitable qu'elle s'effectue dans un cadre européen. Le rôle de la Haute Autorité sera ainsi bien défini. "Qu'elle demeure indépendante ou qu'elle se fonde peu à peu dans le cadre de la C.E.E., comme la logique le voudrait, cela est relativement de peu d'importance". L'action de la Haute Autorité, dans le domaine des concentrations, inspire les plus vives inquiétudes à l'orateur. Il faut tenir compte, dans ce domaine, des données politiques et de la puissante intégration verticale qui accompagne les reconcentrations allemandes.

En ce qui concerne la politique commerciale de la Communauté, les affirmations répétées de libéralisme qui émanent des dirigeants de la C.E.E., sont assez inquiétantes. Le marché commun ne se réalisera pas si l'on pratique une politique trop libérale et si le tarif douanier extérieur commun est trop bas. Si l'on accorde aux pays tiers les mêmes avantages qu'aux Six, quel avantage auront ceux-ci à faire les harmonisations nécessaires et quels avantages auront les investissements étrangers à se fixer dans les pays du marché commun ?

L'accélération des étapes du traité, problème connexe à celui de la politique commerciale, doit s'effectuer sous un certain nombre de conditions : l'équilibre prévu dans le traité entre le désarmement douanier et contingentaire et la réalisation des harmonisations ne doit pas être modifié.

La création de l'Association des Sept ne favorisera pas les relations avec les Six.

De son côté, l'association de la Grèce et de la Turquie entraînera des charges supplémentaires pour les Six. Il aurait été préférable de mettre sur pied un plan intereuropéen d'aide aux pays sous-développés.

On peut conclure de l'étude de tous ces problèmes que, faute d'un accord permanent des gouvernements souverains, la supranationalité fonctionne mal ou ne fonctionne pas quand elle met en cause les intérêts fondamentaux des Etats. "Ce ne sont pas les efforts des dirigeants de Bruxelles, mais c'est l'accord entre le Général de Gaulle et le chancelier Adenauer à Bad-Kreuznach qui a permis au marché commun de fonctionner". L'accord des responsables de la politique générale des Etats est seule capable de faire avancer l'organisation de l'Europe. Le sentiment national est encore trop prononcé pour céder le pas à la solidarité européenne, au développement de laquelle on doit se consacrer.

L'approche politique des problèmes, telle que la France

l'a proposée, permettrait de faire fonctionner les Communautés avec plus de facilité et d'efficacité. Elle permettrait également de surmonter la querelle économique entre les Six et les Sept.

En définitive, c'est sur la solidarité politique que l'on pourra bâtir l'Europe.

En réponse aux critiques formulées sur la politique européenne du gouvernement, le ministre des affaires étrangères a constaté que l'on était beaucoup plus en présence d'un procès d'intentions que d'un procès de fond. Pour que l'Europe puisse se constituer et s'affirmer, deux conditions doivent être réalisées : l'entente et la coopération franco-allemande et une France économiquement saine et politiquement affermie.

(Journal Officiel, Assemblée nationale, Débats, 29 et 30 décembre 1959)

b) La politique énergétique

M. J.M. Jeanneney, ministre de l'industrie, a exposé le 10 décembre 1959 devant l'Assemblée nationale la politique de l'énergie qu'il entend suivre le gouvernement au cours des prochaines années.

Des prévisions et une politique sont particulièrement nécessaires, en matière énergétique : il s'agit d'un élément stratégique de toute l'économie ; la production d'énergie exige des investissements à long terme ; dans ce domaine, les inflexions sont rendues difficiles à la fois pour des raisons techniques et pour des raisons sociales.

Le principe devant inspirer la définition d'une politique énergétique est le suivant : satisfaire les besoins du pays, au plus bas prix possible. Cependant, il ne faut pas perdre de vue certaines considérations : l'équilibre de la balance des paiements, la sécurité des approvisionnements et l'emploi.

Certaines formes d'énergie ont des emplois spécifiques tels qu'il ne saurait être question de coordination. Mais il existe des emplois pour lesquels les diverses sortes d'énergie sont substituables entre elles.

S'engager dans la voie des mesures quantitatives serait une grave erreur. De telles mesures peuvent être nécessaires dans certains cas exceptionnels, mais comme ultime recours. C'est essentiellement au mécanisme des prix que l'on doit faire appel pour harmoniser les productions et les débouchés en ce domaine.

Evouant les difficultés du marché charbonnier dans les différents pays d'Europe, le ministre de l'industrie a donné les

raisons de la situation relativement privilégiée de la France : elle est due surtout à la qualité de la politique énergétique suivie depuis la Libération. Cette politique repose sur deux éléments principaux : la modernisation des équipements et la réduction des importations.

Mais le marché de l'énergie en France sera davantage influencé au cours des prochaines années par la concurrence du gaz naturel. Les difficultés rencontrées en 1959 mettent en lumière l'influence décisive, dans certains cas, d'éléments circonstanciels : la conjoncture économique, le stockage et le déstockage chez les particuliers, la température, l'hydraulicité. Si, par hasard, tous ces facteurs jouaient dans le même sens, des variations de plus de dix millions de tonnes pourraient se produire. Ceci montre l'impossibilité de prévoir de façon certaine l'ampleur des besoins pour une année déterminée et impose, par conséquent, d'avoir un volant de stocks et la possibilité de faire appel à volonté à des importations.

En supposant un accroissement du produit national brut de 5 % l'an, on peut estimer qu'en 1965 les besoins énergétiques seront de l'ordre de 157 millions de tonnes d'équivalent charbon, soit, par rapport à 1959 (122 millions de tonnes), une augmentation de l'ordre de 28 %.

Pour le charbon, la consommation en France tomberait de 61 % en 1958 à 50,6 % en 1965. Mais la consommation réelle de charbon ne diminuera pas du fait de l'augmentation totale d'énergie. Au lieu de 74 millions de tonnes en 1958, les quantités absolues de charbon consommé seront de 78 millions de tonnes en 1965.

Les produits pétroliers passeraient de 33 millions de tonnes équivalent charbon à 51 millions de tonnes entre 1959 et 1965.

En ce qui concerne la production, le programme de développement de l'énergie électrique prévoit une augmentation de 6,7 % l'an. Pour le pétrole, les productions sahariennes et du Moyen-Orient couvriront les besoins français en 1963 avec 32 millions de tonnes. Pour le gaz, l'exploitation maximum sera atteinte en 1962 avec 4.500 millions de m³/an, ce qui correspond à 6 ou 7 millions de tonnes de charbon. Pour le charbon, la production sera stable.

A l'étude de ces prévisions, on pourrait croire qu'aucune action immédiate n'est nécessaire. Cependant, il faut considérer les prix respectifs de la thermique-charbon et des autres thermies. Or, ces prix évoluent dans un sens défavorable au charbon. Le grand problème actuel est donc la réduction du prix du charbon. Pour cela, il faut surtout agir sur les conditions physiques du coût d'exploitation par la fermeture des mauvais puits. Mais alors dans certaines régions, de graves problèmes de réemploi de

la main-d'oeuvre se posent. Pour arriver à des prix du charbon compétitif, il faut poursuivre une politique d'assainissement essentiellement structurelle à laquelle doit s'ajouter une politique conjoncturelle : stockage, indemnisation des jours chômés, importation des pays tiers.

Mais une telle politique ne pourra être menée à bien que si l'Etat dispose des moyens nécessaires pour assurer les conversions d'emploi. C'est dans cet esprit qu'a été mise à l'étude la création d'un bureau de conversion et de développement industriel. Sa mission consisterait à étudier les problèmes de conversion et, en cas de besoin, à prendre des participations dans les entreprises privées dont on souhaiterait l'implantation ici ou là. Le financement des actions du bureau pourrait être assuré par une taxe sur le fuel qui ne serait pas supérieur à 4 %.

Dans le cadre de la C.E.C.A., c'est en vertu des mêmes principes qu'il conviendra de régler les problèmes de l'énergie, en recourant le moins possible à des mesures quantitatives et le plus possible à une politique de rationalisation de la production et de régulation des prix. Il faudra négocier avec la Haute Autorité des mesures favorables à un développement harmonieux des diverses sources d'énergie en Europe.

La déclaration du ministre de l'industrie a recueilli l'approbation de la majorité des orateurs. Mises à part les situations particulières à certaines régions défendues par les représentants de celles-ci, la discussion a porté principalement sur la coordination des sources d'énergie et la reconversion des charbonnages.

Le charbon a trouvé de nombreux défenseurs pour lesquels on se hâte un peu trop de le condamner. La fermeture des puits de mines pose deux problèmes principaux : plein emploi et développement des économies régionales. Avant toute fermeture, la création d'entreprises nouvelles doit être assurée. Pour certains orateurs, face à la crise structurelle du marché charbonnier européen, il s'agit de mettre les ressources énergétiques nouvelles à la disposition du pays sans qu'il en résulte de graves troubles économiques et sociaux et d'assurer les transitions nécessaires de façon ordonnée et sans heurt en organisant le repli du charbon.

De nombreux orateurs ont évoqué les vastes perspectives ouvertes par le pétrole et le gaz sahariens. Pour le second, son arrivée en Europe modifiera les données du problème énergétique. Il faut y penser dès maintenant.

Pour les prochaines années, selon certains, l'ordre de priorité pour la couverture des besoins supplémentaires de la France apparaît être le suivant : pétrole et gaz naturel, hydro-électricité et charbon, atome.

Quant aux difficultés d'ordre humain qui peuvent surgir à

propos du charbon, elles sont mineures si l'on considère le style d'expansion économique moderne. Cependant, il faut en tenir compte et les prévenir en prévoyant les conversions nécessaires.

Si la création du bureau de conversion a reçu un accueil favorable, on s'est aussi demandé s'il ne serait pas plus opportun, avant de créer un organisme d'Etat de rechercher des formules d'encouragement plus souples et d'envisager des mesures qui s'adaptent le mieux possible à la transformation en cours dans l'Europe des Six.

Il serait opportun de favoriser le développement des fabrications qui seraient dans la vocation nationale plutôt que de renforcer des productions dans lesquelles les autres pays du marché commun seraient mieux spécialisés. Ainsi, il est indispensable de se tenir en contact étroit avec ceux qui sont chargés, sur le plan européen, de la coordination de l'énergie.

Si aucune correction n'est apportée dans les conditions de concurrence entre le charbon de la Communauté d'une part, les produits pétroliers et les charbons importés d'autre part, le potentiel d'extraction de la C.E.C.A. devra être considérablement réduit. L'Europe dépendra plus étroitement des sources d'approvisionnement extérieures, perdant à la fois la sécurité d'approvisionnement et la possibilité de peser sur les prix qui lui seraient imposés.

Depuis déjà deux ans, les ministres des six pays ont signé à Rome un protocole sur les moyens d'assurer une politique coordonnée de l'énergie. Rien depuis n'a été fait et il a fallu la crise charbonnière pour provoquer une sorte de relance des travaux de la Haute Autorité et des deux autres Communautés.

Si l'on se place dans la perspective offerte aux six pays, à savoir l'intégration non seulement économique, mais aussi politique de l'Europe, les solutions seraient plus faciles que dans le cadre d'une simple coopération gouvernementale dans laquelle les égoïsmes nationaux risquent à chaque instant de compromettre la solidarité communautaire.

D'autres problèmes ont été évoqués, notamment le coût des transports, l'orientation des investissements ainsi que le traité franco-allemand sur la Sarre. A ce propos, un orateur a remarqué que si l'on est obligé de prendre les 1.200.000 tonnes que l'Allemagne doit livrer, les Houillères de Lorraine devront chômer. Juridiquement, il ne semble pas que l'on y soit tenu. Par contre, on est obligé de prendre le tiers de la production sarroise. Pour sa part, le ministre de l'industrie s'est déclaré d'accord avec cette interprétation.

De son côté, le parti communiste a estimé scandaleux d'admettre la décision de la C.E.C.A. qui ramène à 52 ou même 50 millions de tonnes la production nationale française de charbon. En

outre, les clauses du traité instituant l'Euratom qui introduisent les trusts allemands dans la fixation des conditions d'utilisation des ressources françaises d'uranium, doivent être dénoncées.

(Journal Officiel, Assemblée nationale, Débats, 11 décembre 1959)

2 - Italie

a) Une nouvelle direction générale au Ministère de l'Industrie

Le 1er décembre 1959, la commission sénatoriale de l'intérieur a commencé l'examen du projet de loi sur "la création d'une direction générale des affaires administratives et du personnel auprès du ministère de l'industrie et du commerce". M. Zotta, rapporteur, a exposé le projet et s'est déclaré favorable à son adoption, moyennant un amendement précisant les attributions de la direction générale qui sera compétente pour le contrôle des industries de base et les relations avec les organisations internationales agissant dans le secteur énergétique (Euratom, C.E.C.A., O.E.C.E.).

Certaines inquiétudes se sont fait jour au sein de la commission. Tout en se déclarant favorable, M. Battaglia a observé qu'il ne semblait pas opportun pour le moment de déterminer de façon précise les compétences de la direction générale pour les industries de base et les sources d'énergie, car il s'agit d'un secteur en pleine évolution.

(Compte-rendu analytique du Sénat du 1er décembre 1959)

b) Crédits pour l'énergie nucléaire

Devant la commission sénatoriale pour l'industrie, M. Battista a fait rapport, le 10 décembre 1959, sur le projet de loi autorisant une dépense de 5 milliards pour les études et expériences atomiques.

Après avoir mentionné les crédits utilisés par le Comité national pour les recherches atomiques de 1952 à 1959, (au total, 24 milliards de liras), le rapporteur a souligné les résultats obtenus, tant dans le secteur de la recherche pure que dans celui de la préparation scientifique et technique du personnel. Il a notamment rappelé l'importance de la création du centre d'études nucléaires d'Ispira, pour laquelle des ingénieurs et des techniciens italiens sont intervenus d'une façon décisive. Il a rappelé, en outre, que le centre d'études nucléaires de "La Casaccia", situé à 24 km de Rome, qui comprendra un réacteur pour la formation du personnel et pour la production d'isotopes ainsi qu'un "champ gamma" pour les expériences de génétique végétale, est en voie de création et qu'il constituera, dans les pays de l'Eura-

tom, le premier de ce genre. Après avoir mentionné les autres secteurs d'activité du Comité national de recherches nucléaires, tels que ceux de la prospection des zones récelant éventuellement de l'uranium, les applications des radio-isotopes à la recherche biologique et à la recherche sur les gaz ionisés, le rapporteur a conclu en faveur du projet de loi en souhaitant que le gouvernement italien prépare rapidement un plan complet de financement et d'organisation du secteur nucléaire dont l'Italie escompte des bénéfices considérables pour son progrès économique et social. Le rapport de M. Battista a été suivi d'un bref débat. Au cours de celui-ci, le sénateur communiste Montagnani-Marelli a regretté le caractère fragmentaire, irrégulier et insuffisant des interventions de l'Etat dans le secteur nucléaire et a demandé que soit garantie la possibilité d'exécution d'un plan portant sur plusieurs années.

Le projet de loi a été approuvé sans modification par la commission.

(Compte-rendu analytique du Sénat du 10 décembre 1959)

c) Investissements en Somalie

La Commission sénatoriale des affaires étrangères a discuté, le 11 novembre 1959, les déclarations de M. Folchi, sous-secrétaire aux affaires étrangères, sur les différents problèmes de l'administration financière italienne en Somalie.

M. Carboni a demandé notamment à M. Folchi quels étaient les nouveaux projets d'investissement que la Communauté européenne avait l'intention de faire en Somalie. La Banque européenne y a-t-elle été intéressée ? De plus, les traités de Rome prévoyant que la Somalie, devenue souveraine et indépendante, pourrait être associée à la Communauté européenne, M. Carboni a demandé quelles étaient les démarches que le gouvernement italien était disposé à faire dans ce sens.

(Compte-rendu analytique du Sénat du 11 décembre 1959)

d) L'agriculture et le marché commun

Le 16 décembre 1959, devant la commission de l'agriculture de la Chambre des députés, M. Rumor, ministre de l'agriculture, répondant à quelques députés de gauche, a constaté l'existence de ce que l'on a appelé "le plan Mansholt" et a qualifié d'"amicales" les conversations entre les six ministres de l'agriculture des pays du marché commun. Au cours de ces conversations, ont été évoqués les problèmes fondamentaux des délais d'application du traité que l'on se propose de réduire de 12 à 6 ans, et de l'organisation des marchés. Pour le premier, le gouvernement italien a estimé qu'il était opportun de ne pas renoncer à mettre

à profit les délais autorisés par les traités, au moins pour certains secteurs et pour certains produits mais a reconnu qu'une réduction des délais de mise en application prévue était possible. Au sujet de la réorganisation des marchés, le gouvernement italien a exprimé l'avis qu'il fallait affronter progressivement la question et d'une manière différente selon les secteurs. En résumé, M. Rumor a défini la conception selon laquelle le marché commun ne doit, en aucun cas, devenir autarcique mais doit, au contraire, sauvegarder la plus large concurrence intérieure et extérieure entre les six pays et les autres marchés.

(Compte-rendu analytique de la Chambre des députés du 16 décembre 1959)

e) L'école européenne

Lors de la ratification par le Sénat, le 17 décembre 1959, du statut de l'école européenne (signé à Luxembourg le 12 avril 1957) et déjà adopté par la Chambre des députés, un ordre du jour de M. Fenoaltea, sénateur socialiste, souhaitant que "les élèves qui fréquenteront l'école européenne bénéficient d'un large enseignement de l'histoire particulièrement en ce qui concerne les événements de 1910 à nos jours" a été adoptée à titre de recommandation de la commission des affaires étrangères.

(Compte-rendu analytique du Sénat du 17 décembre 1959)

1 - Une opinion libérale sur les importations des pays producteurs de matières premières

M. Margulies, député libéral allemand, constate que les exportations des pays producteurs de matières premières atteignent une valeur annuelle de 21 milliards de dollars. L'Allemagne en absorbe 8,25 % ; sa participation aux exportations d'Afrique s'élève à 10,25 %. Les achats de la République fédérale auprès des pays producteurs ne donnent qu'une idée incomplète car de grandes quantités de produits alimentaires et de matières premières sont importées en transit par les pays tiers. L'Allemagne importe notamment d'Afrique 129 millions de marks de café, 175 millions de marks de cacao, 127 millions de marks de coton et 227 millions de marks de minerais et métaux.

L'ensemble de l'économie de la plupart des pays producteurs de matières premières repose sur l'extraction ou la production d'un seul produit, si bien que le développement d'un Etat et le revenu de sa population dépendent de ce que l'extraction de ce seul produit ou une mauvaise récolte ne répondent pas à ce que l'on avait espéré ou que les tonnages obtenus ne peuvent être vendus à un prix raisonnable. D'un accroissement de la production, il ne résulte donc un accroissement des recettes que si la vente augmente parallèlement. En procédant à de supplémentaires achats, on ne fait que reporter la solution du problème car, si la production augmente en raison de prix intéressants, les tonnages achetés restent en stock.

Toutefois, une aide peut être apportée aux pays producteurs de matières premières

- en diminuant le prix final des marchandises par une réduction des droits de douane et des impôts à la consommation, ce qui favorise leur vente,
- en améliorant les moyens de transport, de chargement et de traitement des matières premières,
- en favorisant le stockage sur les parcours naturels des marchandises. Ce stockage aux différentes étapes (importateur, grossiste, entreprise de transformation) est conforme au marché et peut atténuer les oscillations inopportunes des prix.

("Hilfe für Entwicklungsländer". n° 1, déc. 1959)

2 - Une opinion socialiste sur l'aide des Six aux pays en voie de développement

M. Metzger, député socialiste allemand, estime que les pays industriels fortement évolués ne peuvent à longue échéance

se soustraire à leurs obligations envers les pays en voie de développement. C'est sur cette conviction que se basent les dispositions du traité C.E.E. qui prévoient une association des pays et territoires d'outre-mer avec lesquels certains Etats membres entretiennent des relations particulières. Le préambule du traité mentionne l'intention de confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer et d'assurer le développement de leur prospérité. Les échanges commerciaux avec ces pays doivent être élargis et le développement économique et social doit être encouragé par les efforts communs. L'association est possible pour la durée du traité, c'est-à-dire pour une période illimitée. Les territoires d'outre-mer sont directement associés à la Communauté, personnalité juridique. C'est pourquoi les crédits du Fonds de développement ne sont pas accordés aux pays associés par les Etats membres, mais par la Communauté en tant que telle dont les seules institutions ont pouvoir de décision. Il est nécessaire que les pays d'outre-mer interviennent de plus en plus dans les négociations et acceptent leur part de responsabilité. L'Assemblée parlementaire européenne a suggéré que les pays associés instituent une Conférence et un Secrétariat qui leur permette de négocier dans leur ensemble avec la C.E.E. Lorsqu'un pays associé acquiert la souveraineté, il n'est pas automatiquement exclu de l'association, à moins qu'il n'en exprime le désir. L'aide étant un problème mondial, la C.E.E. doit tenir compte de l'ensemble des pays en voie de développement et essayer d'entrer en relation avec tous les Etats industriels qui admettent avoir des obligations à leur égard.

("Hilfe für Entwicklungsländer" n° 1/déc.1959)

1 - Les agriculteurs allemands rejettent la plupart des propositions de la C.E.E.

L'association des agriculteurs allemands (deutscher Bauernverband) s'est réunie à Bonn le 14 décembre 1959, sous la présidence de M. Rehwinkel. Au cours de cette réunion, les propositions de la Commission de la C.E.E., tendant à définir et à mettre en oeuvre la politique agricole commune ont fait l'objet d'amples discussions et d'observations de principe :

1. L'amélioration des structures agricoles relève, en principe, des Etats membres. Il faut donc rejeter toute intervention directe de la Communauté dans l'élaboration de mesures concrètes. La création d'un Fonds de structure doit être repoussée pour la même raison. En aucun cas, les crédits du Fonds de garantie et d'orientation ne peuvent être utilisés à des buts intéressant les structures agricoles.
2. La question de la réduction des prix revient comme un leitmotiv dans les propositions de la Commission de la C.E.E. A cet égard, il n'est pas opportun d'admettre des réductions de prix et d'abaisser les revenus en cas d'amélioration de la conjoncture, d'accroissement des salaires et de relèvement du niveau de vie dans toutes les autres branches de l'économie, compte tenu de ce qu'un objectif du traité est l'amélioration de la situation générale de l'agriculture. Les principes sur lesquels repose la législation agricole allemande (§ 1) excluent en toute hypothèse la possibilité d'abaisser le niveau des prix agricoles.
3. D'une manière générale, il convient d'approuver les propositions visant à protéger et à stabiliser les marchés de la C.E.E. Sans doute, en organisant le marché, faut-il réclamer pour les céréales et le sucre, produits agricoles de base, une garantie des prix à la production, dont la Commission n'a pas tenu compte jusqu'à présent.
4. En principe, les mesures de contrainte visant à réduire la production agricole ou à réduire certains excédents sont inopportunes. Au lieu de cela, il convient de mettre à profit les possibilités d'accroître la production dans les régions insuffisamment développées du point de vue de l'approvisionnement de la Communauté (en particulier en céréales et en matières grasses). A cet égard, l'alignement rapide dans tous les pays de la C.E.E. du prix des céréales fourragères sur celui du blé, est d'une importance primordiale.
5. Les propositions de la Commission démontrent que toute solution précipitée des multiples problèmes risque d'être préjudi-

cialable. Spécialement pour cette raison, il faut rejeter catégoriquement la suggestion de ramener la période transitoire prévue par le traité, à six ans. Ce qui importe plutôt, est de respecter les délais impartis par le traité.

(Deutsche Bauern - Korrespondenz, 22 décembre 1959)

2 - Les industriels britanniques et le marché commun

Une conférence a eu lieu à Londres, l'automne dernier sur le sujet : "The Six and the Seven". Des industriels britanniques, suédois et "continentaux" ont pris part à cette conférence. La position de l'industrie métallurgique britannique a servi de base de discussion.

La rationalisation de l'industrie des Six, notamment le grand nombre de concentrations en France a particulièrement retenu l'attention de la conférence. Le journal "Metaalvisie" y trouve un argument à l'appui de l'opinion qui prévaut aux Pays-Bas et selon laquelle les fusions renforceraient la position des entreprises moyennes. Un porte-parole britannique a expliqué pourquoi on attendait de tels avantages de la concentration : les industries du marché commun se livrent une forte concurrence et elles ne sont pas complémentaires. C'est pourquoi on a été d'avis, d'une façon générale, que l'Angleterre aurait avantage à s'associer à la C.E.E. plutôt qu'à appartenir à l'Association des Sept, surtout en ce qui concerne ces possibilités de concentration. De plus, selon le délégué de la British Iron and Steel Federation, même si l'expansion économique, dans la Communauté des Six, devait se ralentir, elle resterait néanmoins plus rapide que dans les autres pays européens. S'associer avec les Six, ce serait, à longue échéance, lancer un défi à l'industrie britannique, ce serait en même temps la stimuler.

Autre argument en faveur de l'adhésion à la C.E.E. : l'accroissement considérable de la concurrence allemande, suédoise et japonaise dans le Commonwealth. Souvent, les pays du Commonwealth sont loin de préférer les produits britanniques. En outre, ils fabriquent de plus en plus eux-mêmes des produits industriels.

Selon le journal "Metaalvisie", la conférence n'a pas fait ressortir beaucoup d'idées nouvelles, mais elle a fait apparaître l'unanimité presque totale des participants en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun.

("Metaalvisie", janvier 1960)

3 - Les bases scientifiques de l'intégration européenne :
l'extension des objectifs de l'Euratom

M. McKinney, président du "Citizen Panel on the Impact of the Peaceful Uses of Atomic Energy", qui a remis récemment un rapport au président Eisenhower sur le futur développement de l'énergie nucléaire aux Etats-Unis a tenu, le 23 avril 1959, à l'American Club à Paris, une conférence dont voici un résumé :

L'expansion économique doit se fonder sur la technique et la science. Vue sous cet angle, la C.E.E. ne pourra prospérer si elle ne multiplie pas les ressources scientifiques et techniques de l'Europe occidentale. C'est pourquoi un élargissement des objectifs de l'Euratom, mettant l'accent sur la création, en commun, de nouvelles ressources scientifiques et techniques, pourrait permettre le développement de l'intégration européenne.

Si les objectifs de l'Euratom étaient étendus de cette manière, les recherches devraient-elles nécessairement être limitées au domaine nucléaire ? Outre que la science nucléaire trouve de nombreuses applications en physique, en chimie, en biologie et en médecine, dans l'agriculture et dans l'industrie, des activités portant sur tous les domaines de la science contribueraient à donner à la Communauté européenne des fondements plus solides et plus vastes sur le plan technique. Cette extension devient un problème urgent si l'on considère la pénurie d'ingénieurs et de techniciens en Europe occidentale.

Une telle Communauté scientifique et technique devrait être une organisation dont le noyau serait un laboratoire équipé de matériel nucléaire et autre, ouvert aux experts de tous les pays de la Communauté atlantique. Le programme porterait sur la recherche et la formation sous les différents aspects des sciences fondamentales. La disposition du traité d'Euratom selon laquelle "il sera créé une institution de niveau universitaire" pourrait être à l'origine d'une institution d'enseignement scientifique pour toute l'Europe.

Un nouveau projet de ce genre pourrait permettre aux Etats-Unis d'étendre les relations qu'ils entretiennent déjà avec l'Euratom.

L'expérience a déjà montré qu'il fallait résoudre de nombreux problèmes pour parvenir à l'intégration européenne. Mais, grâce à l'extension des objectifs de l'Euratom, une intégration immédiate et réelle des Six devrait être réalisée dans les domaines où les obstacles pratiques sont les moins graves. De plus, il serait souhaitable et plus facile pour les autres pays européens de se joindre dans ce cadre, à la Communauté des Six.

("Atoomenergie en haar toepassing", janvier 1960)

1 - Les travaux de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe

La session de janvier de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe s'est ouverte sous la présidence de M. Van Cauwelaert, premier Vice-Président. La session a été essentiellement consacrée aux problèmes économiques et le débat, se situant au lendemain de la Conférence Economique de Paris, des 12 et 13 janvier, a revêtu une importance particulière, d'autant plus que l'Assemblée Consultative est à l'heure actuelle, le seul forum politique dont disposent les Sept, et où la discussion puisse s'engager entre eux et les Six.

M. Van Offelen (ministre du commerce extérieur de Belgique) a tout d'abord, et en tant que représentant du Conseil de l'O.E.C.E., fait le point des récentes décisions de Paris, à savoir :

- la désignation d'un groupe de quatre "sages" (représentant les Six, les Sept, les autres membres de l'O.E.C.E. et les Etats-Unis) chargé de faire rapport aux "Vingt" (O.E.C.E., Etats-Unis et Canada) sur la rénovation et l'extension de l'O.E.C.E. ; en attendant que le nouvel organisme soit créé, dans un an et demi, après les élections américaines, l'OECE continuera sa tâche ;
- la création de groupes de travail chargés de faire des propositions sur les problèmes commerciaux intéressant les Vingt, et en particulier sur les rapports entre les Six et les Sept ; et
- la création d'un groupe de huit pays, chargé d'étudier la coordination de l'aide aux pays sous-développés.

M. Van Offelen a exprimé son optimisme. Le désir des Etats-Unis d'être associés à l'Europe sur un pied d'égalité marque, en effet, le début d'une nouvelle phase économique. D'autre part, les Six et les Sept ont repris le dialogue interrompu depuis l'échec des négociations sur la zone de libre-échange. Depuis lors, les événements ont évolué rapidement ; les problèmes contingents qui avaient causé la rupture ont été résolus dans une large mesure ; les autres divergences de vues ne trouveraient-elles pas également une solution ?

Au cours du débat, tous les orateurs ont été unanimes à souligner la nécessité d'éviter une division de l'Europe, qui risquerait d'avoir des conséquences graves non seulement pour l'Europe, mais aussi pour l'Afrique. Toutefois, il subsiste d'assez grandes divergences de vues entre les Six et les Sept sur la façon d'envisager les relations économiques entre eux d'une part, et entre l'Europe et les Etats-Unis d'autre part.

Les organisations internationales

Le point de vue des Sept a été exposé par M. Gunnar Lange (ministre du Commerce de Suède, sous la présidence duquel a été élaborée la Convention de Stockholm), M. Krag (ministre des Affaires étrangères du Danemark), M. Halvard Lange (ministre des Affaires étrangères de Norvège) et M. Selwyn Lloyd (ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne), ainsi que par M. Heckscher (conservateur suédois), rapporteur de la Commission économique de l'Assemblée.

Les Sept, après avoir rappelé que leur "club" était ouvert à tous ceux qui voudront y entrer, se sont élevés contre le reproche qui leur est souvent fait de ne pas avoir d'objectif politique ; n'est-ce pas un but politique que vouloir une organisation économique plus large en Europe ? Ils ne songent pas non plus à contester aux Six le droit de déterminer entre eux une politique commune, mais ils ne doivent pas le faire de façon exclusive.

Pour les Sept, les problèmes économiques européens doivent trouver leur solution dans un cadre européen. Il s'agit avant tout pour l'Europe, de mettre de l'ordre dans sa propre maison. Les Etats-Unis et le Canada seront certes les bienvenus dans les discussions économiques, mais les problèmes européens ne se posent pas toujours sur le plan mondial. L'O.E.C.E., qui s'est toujours efforcée de favoriser les échanges, reste le cadre le meilleur dans lequel réaliser une entente entre les divers groupements commerciaux. Les Sept souhaitent la création d'une association économique européenne englobant tous les pays membres de l'O.E.C.E. au moyen de négociations multilatérales entre les divers pays membres du marché commun et les autres gouvernements européens. L'éventualité de négociations bilatérales entre le marché commun d'une part, et d'autres Etats ou groupements d'Etats d'autre part, n'est guère réalisable, la Commission de la C.E.E. n'ayant pas un caractère suffisamment supranational pour engager tous ses membres. Les Sept ne négligeront aucun effort pour favoriser la réalisation d'un arrangement qui tienne compte de tous les intérêts en jeu.

Le point de vue des Six a été exposé par M. Hallstein, ainsi que par M. Van der Goes van Naters (socialiste hollandais), rapporteur de la commission politique de l'Assemblée. (Les Six attachent une très grande importance à la résolution des Américains de coopérer avec l'Europe). Leur position peut se résumer ainsi : les Six souhaitent donner une solution mondiale - dans le cadre d'une O.E.C.E. élargie et renforcée - aux problèmes économiques européens, ou du moins une solution s'étendant à tous les membres du G.A.T.T. ; en effet, les difficultés créées par le marché commun touchent tous les pays et non seulement les Sept. On a eu tort de "dramatiser" les divergences entre les groupements économiques européens et d'y chercher des remèdes trop dogmatiques. Les Six se proposent donc de continuer à pratiquer une politique libérale et d'adopter une méthode pragmatique dans les prochaines négociations. La création d'un "Comité de contact"

(proposée par la Commission de la C.E.E. et décidée par le Conseil de ministres) destiné à examiner les problèmes concrets qui peuvent se poser entre les Six et les Sept, est à nouveau recommandée.

L'opposition entre les thèses des Six et les Sept n'a cessé de s'affirmer au cours du débat. Cette divergence s'est clairement manifestée dans le fait que les commissions politique et économique n'ayant pas pu se mettre d'accord sur un texte de recommandation, chacune des commissions a présenté à l'Assemblée un projet de recommandation. Toutefois, après un débat passionné, les deux commissions ont abouti à une solution de compromis et ont élaboré un texte unique de recommandation à soumettre au vote de l'Assemblée. La Recommandation rappelle l'urgence de trouver une solution européenne générale aux problèmes économiques et propose la création d'une association multilatérale s'étendant à tous les pays membres de l'O.E.C.E., y compris, s'ils le désirent, les Etats-Unis et le Canada. Cette association devrait revêtir la forme, soit d'une union douanière d'un type approprié, soit d'une zone de libre-échange comportant, dans une large mesure, l'harmonisation des politiques commerciales et économiques. La recommandation demande, en outre, qu'il soit créé avec les Etats-Unis et le Canada - en attendant la mise en oeuvre de l'O.E.C.E. rénovée - un mécanisme ayant pour mission de recevoir les plaintes des parties en cause, de favoriser les compensations tarifaires et de préparer un accord visant l'harmonisation des politiques commerciales.

La recommandation laisse donc la porte ouverte à la fois à la solution préconisée par les Six (organisation économique à l'échelle atlantique) et à celle souhaitée par les Sept (zone de libre-échange purement européenne). Elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, les parlementaires français s'étant abs-tenus en bloc de participer au vote, de crainte que la "rigidité" de la recommandation ne décourage les Etats-Unis et le Canada.

Parmi les autres points à l'ordre du jour figuraient : le développement de l'Afrique, la Charte sociale européenne et la rationalisation des institutions européennes autres que celles des Six.

Le développement de l'Afrique.- L'Assemblée, après avoir souligné l'urgence d'une action concertée en Afrique, et rappelé les efforts faits dans ce sens par l'Assemblée depuis sa création, a regretté la "nonchalance" du Comité de ministres. Elle a ensuite adopté deux recommandations. Dans la première recommandation, l'Assemblée demande au Comité de ministres d'inviter l'O.E.C.E. à rechercher quelles sont les ressources que ses pays membres peuvent rendre disponibles pour accroître l'assistance technique à l'Afrique, et à offrir sa coopération à la C.C.T.A. (Commission pour la Coopération Technique en Afrique au sud du Sahara) pour la mise en oeuvre de ce programme. Dans sa deuxième recommandation, elle propose la convocation d'une conférence

des gouvernements européens et africains intéressés qui, placés sur un pied d'égalité, étudieraient en commun les moyens de mettre en oeuvre une action concertée ; la conférence devrait se tenir de préférence dans une capitale africaine.

La Charte sociale européenne. - L'idée d'une charte sociale européenne a été lancée pour la première fois par l'Assemblée Consultative en 1953. Depuis lors, plusieurs projets ont été élaborés. Le dernier projet présenté par la commission sociale (et faisant du plein emploi le principal objectif de la politique sociale) a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée. Les points principaux sont les suivants : réduction progressive du travail hebdomadaire à 40 heures et garantie d'un repos hebdomadaire ininterrompu d'au moins 36 heures ; attribution d'un congé annuel de trois semaines au minimum ; reconnaissance du droit de grève. Un système de contrôle de l'application de la Charte est prévu, auquel participeraient les organisations patronales et syndicales, ainsi que l'Assemblée Consultative. Le projet de Charte sera transmis au Comité de ministres, qui élaborera le texte définitif ; on pense que ce texte sera soumis à la ratification des gouvernements membres vers la fin de l'année.

La rationalisation des institutions autres que celles des Six. - Cette question a fait l'objet d'une recommandation par laquelle l'Assemblée propose la convocation, à bref délai, d'une conférence diplomatique réunissant les Etats faisant partie des diverses organisations autres que celles des Six et chargée d'étudier l'ensemble des problèmes. En outre, une résolution a été adoptée, proposant un contrôle parlementaire des activités de l'O.E.C.E. par l'Assemblée Consultative.

2 - La Confédération européenne de l'agriculture(CEA)et le marché commun

M. Zappi Recordati, président de la Confédération européenne de l'agriculture, écrit au sujet des rapports entre la Confédération et le marché commun :

"Alors qu'il est désormais acquis qu'à la suite de la Conférence de Stresa, les organisations professionnelles agricoles se sont donné une structure particulière (COPA) tant sur le plan général que sur celui des situations particulières, la CEA et la COPA se sont mis d'accord sur une collaboration active et constructive afin que la CEA puisse étudier les problèmes agricoles du marché commun sous tous les aspects et apporter une collaboration précieuse en matière de technique économique grâce à l'aide de ses organismes spécialisés.

Une fois résolu ce problème initial, la CEA a eu soin - et cela entre entièrement dans ses attributions - d'établir les meilleurs contacts avec les organismes dirigeants du marché commun et, en particulier, avec la commission présidée par M. Mansholt. La CEA devait non seulement répondre aux exigences des

agriculteurs ou de l'agriculture des six pays qui en font régulièrement partie, mais s'occuper spécialement de relations nécessaires entre les pays de la C.E.E. et les pays tiers, en particulier ceux qui appartiennent à la petite zone de libre-échange.

A Palerme, l'assemblée de la C.E.A., reconnaissant que les problèmes agricoles fondamentaux qui se posent à tous les pays européens représentent nécessairement une des tâches principales de la CEA, qui devra les étudier et favoriser des solutions conformes à l'état d'esprit des milieux intéressés, a organisé et développé d'utiles prises de contact avec les organismes de la C.E.E. Elle a réussi non seulement à étudier avec eux certains problèmes d'ordre général - donc intéressant toute l'agriculture européenne - mais encore à organiser une série de rencontres entre les pays tiers et ceux du marché commun. Elle a agi ainsi dans le but de réaliser cette oeuvre de coopération et de conciliation indispensable entre les pays eux-mêmes et les organismes dirigeants de la CEA.

La CEA se trouve donc devant un champ d'action extrêmement vaste et impératif. Elle agit avec la conviction qu'elle demeure vraiment dans la ligne des principes qui ont présidé à sa constitution.

Evidemment, des divergences d'intérêt sont inévitables entre les différents groupes de pays susmentionnés, mais c'est justement l'oeuvre consciente et solidaire de la CEA, qui pourra, si elle est intensifiée comme il se doit, bénéficier aux agriculteurs de tous les pays d'Europe dans la recherche et la mise en application d'une coopération et d'une harmonisation qui s'avèrent être les meilleures.

Tout cela suppose naturellement d'autres mesures d'ordre pratique qui entrent normalement dans les fonctions de la CEA et qui intéressent tous les organismes nationaux et internationaux qui s'occupent de ces questions".

(Mondo Agricolo, n° 3 du 17 janvier 1960)

V - L'EUROPE ET LES PAYS TIERS

1 - La Chambre des Communes et l'Association économique de libre-échange

Le gouvernement britannique a invoqué les arguments suivants :

- l'association économique de libre-échange permettra d'éviter que la désintégration de l'Europe ne se poursuive ;
- elle n'est pas une fin en soi, c'est le moyen de jeter un pont entre les pays membres de cette association et l'Europe des Six ;
- elle facilitera l'ouverture des négociations en vue de la création en Europe d'une zone de libre-échange élargie ; les étapes prévues pour la suppression des barrières douanières concordent avec celles qui sont fixées par les Six.

Les députés travaillistes ont notamment formulé les critiques suivantes :

Le Royaume-Uni a sous-estimé les Six ; il risque de perdre toute influence en Europe, les membres de l'association des Sept étant, sur le plan politique, culturel et militaire, des pays périphériques.

- Il ne faut pas surestimer les avantages économiques. Certains pays membres appliquant d'ores et déjà des tarifs peu élevés. L'Allemagne notamment demeure un concurrent sérieux.
- Au cours de la période 1950 à 1958, la productivité a augmenté de 50 % dans les pays de la C.E.E. et de 25 % seulement dans les pays membres de l'Association. Les capitaux américains affluent beaucoup plus vers les pays de la C.E.E. que vers ceux de l'E.F.T.A. Depuis 1950, les investissements américains dans la C.E.E. ont augmenté de 340 %.
- Dans le domaine de l'expansion industrielle, la Grande-Bretagne ne peut pas apprendre grand-chose des autres pays membres, alors que dans la C.E.E., le rythme du développement technique est plus rapide, car pour les industries de ces pays les possibilités de combinaison sont plus nombreuses.
- L'E.F.T.A. ne permet pas de mettre en oeuvre une politique commerciale commune ou d'instituer un fonds de développement en faveur des territoires en voie de développement, ou en faveur de la rééducation professionnelle des travailleurs.

L'automatisation changera complètement la structure in-

dustrielle. Comme la Convention de Stockholm repose sur une conception surannée, il ne sera pas possible de prendre dans ce cadre, des mesures permettant de faire face aux conséquences qui résulteront sur le plan économique et social du développement dont il est question plus haut.

- Le grand nombre de clauses dérogatoires rend illusoire la valeur de l'E.F.T.A.

La lutte contre le communisme doit se concentrer sur le plan économique et social. Comment se fait-il que l'on admette de renoncer à une partie des droits souverains sur le plan militaire mais non pas dans le domaine économique ?

Les libéraux ont demandé instamment que la Grande-Bretagne adhère à la C.E.E. Leur conception est notamment fondée sur les points suivants :

- Les pays membres du Commonwealth se féliciteraient de cette adhésion car il en résulterait pour eux un accroissement de leurs débouchés ;
- L'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. accroîtrait son influence sur l'Europe et, par conséquent, son prestige auprès des pays du Commonwealth ;
- On ne saurait prétendre que le Commonwealth empêche la Grande-Bretagne d'adhérer à la C.E.E. Les importations en provenance du Commonwealth se composent principalement de produits agricoles et de matières premières qui, dans la C.E.E., font l'objet de dispositions dérogatoires ou à propos desquels des négociations sont en cours (liste G). En outre, le commerce de la République sud-africaine, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande s'oriente toujours davantage vers d'autres pays et les préférences accordées dans le Commonwealth peuvent faire l'objet de négociations.

La Grande-Bretagne est-elle disposée à renoncer à une partie de ses droits souverains ? Voilà le fond du problème. Le gouvernement doit se rendre compte que les pays de la C.E.E. ont une conception politique différente. Le groupe libéral s'associe aux critiques du parti socialiste en ce qui concerne l'organisation institutionnelle de l'E.F.T.A.

De plus, il ne faut pas oublier que les Sept ne sont pas unis par des liens très étroits. 50 % des exportations de l'Autriche sont destinés aux pays de la C.E.E. Pour la Suisse, ce chiffre est de 40 %. Pour des raisons géographiques, ce pays devra d'ailleurs adhérer à la C.E.E. Le Danemark, lui aussi, est fortement enclin à s'associer aux Six auxquels sont destinés 30 % de son volume d'exportation. De plus, les exportations danoises de produits agricoles à destination de la Grande-Bretagne susciteront encore bon nombre de difficultés. Il en est de même pour

la Norvège en ce qui concerne le poisson.

L'un des porte-parole du parti conservateur, M. Thorneycroft, ancien ministre du commerce et auteur du plan initial de zone de libre-échange, a déclaré qu'il s'agissait, en effet, d'une décision politique et non pas économique, à savoir si la Grande-Bretagne est disposée ou non à abandonner certains droits souverains. En échange de la possibilité d'exercer une plus forte influence sur des affaires européennes, elle pourrait s'y résoudre.

(Weekly Hansard (House of Commons), Parliamentary Debates, 474, 11 décembre - 17 décembre 1959).

2 - Les investissements des Etats-Unis à l'étranger

L'économie privée américaine a investi en 1958 4,01 milliards de dollars à l'étranger. Le montant global des investissements américains à l'étranger s'élève au 31 décembre 1958 à 40,8 milliards de dollars et se décompose comme suit :

	<u>1958</u>	<u>1957</u>
investissements directs	27,1 mld \$	25,2 mld \$
" à long terme	10,2 " "	8,4 " "
" à court terme	3,5 " "	3,2 " "
total des investissements privés	40,8 mld \$	36,8 mld \$

Le montant des investissements directs de l'année 1958 dépassait encore de 1,8 milliards de dollars celui des investissements directs effectués au cours des années antérieures à 1956, mais il était inférieur à celui de 1957 (3,1 milliards de dollars).

Montant des investissements directs des Etats-Unis à l'étranger en 1958 (en millions de dollars)

	total	ind. min.et sid.	pétri- le	fabri- cation	appro- vision- nement	com- merce	autres secteurs
<u>Europe</u>							
<u>occid.</u>	4.382	51	1.256	2.308	<u>58</u>	<u>396</u>	<u>313</u>
Allemagne	574	—	164	315	—	64	30
France	527	7	179	270	10	26	35
Belgique	163	—	47	89	0	24	3
Pays-Bas	225	—	126	48	—	25	15
Italie	264	0	110	91	1	14	48

Les pays tiers

Le tableau ci-dessous montre dans quelle proportion les investissements directs se sont accrus dans chaque pays :

Accroissement annuel des investissements directs (en millions de dollars)

	<u>1958</u>	<u>1957</u>
<u>Europe occidentale</u>	+ <u>389</u>	+ <u>473</u>
Allemagne	+ 78	+ 67
France	+ 70	+ 30
Belgique	+ 7	+ 6
Pays-Bas	+ 12	+ 27
Italie	+ 31	+ 26

Les taux d'accroissement, bien qu'ayant, dans leur ensemble, baissé en Europe occidentale, se sont élevés dans tous les pays de la C.E.E., les Pays-Bas exceptés. Pour l'expliquer, on allègue d'abord le ralentissement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de l'expansion économique, qui avait fait apparaître certains indices de "sur-capacité". Par ailleurs, les filiales américaines existant déjà à l'étranger (1958 : 750 millions de dollars) pourraient avoir à présent des activités sur le plan financier, et leurs bénéfices réinvestis rendaient superflus, du moins en partie, tout transfert de fonds.

Revenu des investissements américains

Le revenu des investissements américains à l'étranger qui n'avait cessé de croître jusqu'en 1957 (1957 : 3,7 milliards de dollars), est tombé en 1958 à 3,4 milliards de dollars. Le revenu des investissements directs a diminué, en particulier, de 375 millions de dollars. De cette somme, plus de 300 millions concernent l'industrie pétrolière, où la production et l'écoulement ont diminué alors qu'en même temps la mise en valeur de nouvelles sources s'est poursuivie. Les baisses de prix des produits agricoles et des métaux non-ferreux ont réduit également ce revenu.

En revanche, dans les manufactures, le revenu a augmenté et en Allemagne, par exemple, il a presque doublé par rapport à 1957.

Importance des investissements américains à l'étranger

L'importance des investissements américains à l'étranger ressort notamment de leur volume, qui excède actuellement de 100 % celui des exportations des Etats-Unis. Il y a dix ans encore, les exportations américaines étaient égales aux ventes des entreprises américaines implantées à l'étranger. En 1958, le produit des exportations s'élevait à 16,3 milliards de dollars, tandis que les entreprises américaines à l'étranger vendaient pour 30 milliards de dollars. Actuellement, on estime à 3.000 le nombre des firmes américaines qui ont des succursales à l'étranger.

Les établissements de production américains à l'étranger ont certainement contribué pour beaucoup à détériorer la balance globale des paiements des Etats-Unis. La situation de la balance des paiements des Etats-Unis est à l'ordre du jour. Elle résulte en premier lieu de la régression des exportations américaines (en 1958, les exportations ont diminué de 3,2 milliards de dollars par rapport à l'année précédente ; en 1959, le bilan des échanges accusait une nouvelle régression d'au moins 2 milliards de dollars +). Si les exploitations américaines à l'étranger ont un chiffre d'affaires double de la valeur des exportations, il est permis de supposer qu'une bonne part de ces produits fabriqués et vendus à l'étranger ont remplacé les produits qu'en d'autres circonstances les Etats-Unis auraient livrés directement.

A titre d'exemple, le ministère du commerce des Etats-Unis a calculé que le volume des exportations directes de l'industrie chimique et pétrolière n'aura augmenté que de 2 % entre 1958 et la fin de 1960, alors que dans ce domaine le produit des ventes effectuées par les implantations américaines à l'étranger se sera accru en moyenne de 18 %.

Causes des investissements à l'étranger

D'une manière générale, on admet que c'est la situation déficitaire des balances des paiements de la plupart des pays par rapport à celle des Etats-Unis (pénurie de dollars) qui tout de suite après-guerre a incité les Américains à beaucoup investir à l'étranger. Une autre cause directe serait le niveau peu élevé des coûts de production (salaires) dans nombre de pays, l'accès plus facile à certaines sources de matières premières et aux débouchés et la possibilité de contourner les obstacles posés par les restrictions de politique commerciale et par les barrières douanières.

Le fait que les nouvelles unités de production américaines à l'étranger aient été placées où il était facile d'accéder aux matières premières est clairement démontré par l'exemple bien connu de l'industrie américaine du pétrole. L'apport de capitaux américains dans les pays où les entreprises créées avec ces capitaux bénéficient d'un certain protectionnisme ou de facilités douanières, n'est cependant qu'occasionnel et ne s'est pas jusqu'à présent extraordinairement développé avec le marché commun. En revanche, l'effort de réduction des coûts de production est nettement à l'origine des investissements opérés à l'étranger dans les branches industrielles où le salaire joue un rôle très important dans le prix de revient.

+ contrairement à l'année précédente, en raison d'un accroissement des importations.

Les pays tiers

En voici quelques exemples :

Industrie horlogère :

Le salaire horaire d'un ouvrier horloger est d'environ 2,20 \$ aux Etats-Unis, 60 cents en Suisse et 20 cents au Japon. La fameuse société horlogère américaine Hamilton fabrique chaque mois, dans ses usines du Japon, 20.000 montres-bracelets, dont 8.000 sont expédiées aux Etats-Unis. Elle a également acheté les actions de la société horlogère suisse A. Huegenin et Fils. La U.S. Time Corp. possède des filiales en Ecosse, en Angleterre, en France et en Allemagne.

Machines à écrire :

La Royal McBee Corp. possède trois usines aux Pays-Bas. Une quatrième est actuellement en construction. Une machine à écrire néerlandaise ne coûterait que 75 \$ tandis que le prix de la machine américaine est d'environ 145 \$. Remington Rand a 29 firmes à l'étranger.

Projets d'investissements américains à l'étranger

Récemment, la société américaine McGraw-Hill Publishing Co. a publié les résultats d'une enquête sur les projets d'investissements de l'industrie américaine. Selon ces informations, l'industrie américaine avait l'intention d'investir 2,143 milliards de dollars à l'étranger au cours de 1959. Si l'on déduit de cette somme le montant des crédits consacrés à l'industrie pétrolière (1.186 milliards \$), il reste un total de 957,1 millions de dollars (1958 : 761,6 millions \$) pour tous les autres investissements à l'étranger. On évalue à environ 2,134 milliards de dollars l'ensemble des investissements prévus pour 1960, 888,3 millions sont destinés aux industries autres que celles du pétrole.

Bundeswirtschaftsministerium - Bonn, le 10 décembre 1959.

L'hebdomadaire MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS a consacré en décembre 1959 un numéro spécial à l'étude des effets de l'association des territoires d'outre-mer au marché commun.

Les chefs des gouvernements du Congo, du Cameroun, du Gabon, ainsi que le vice-premier ministre de la République du Tchad ont exposé ce que leurs pays respectifs attendent du marché commun. M. Léon Mba (Gabon), Gabriel Lisette (Tchad) et Ahmadou Ahidjo (Cameroun) se sont plus à reconnaître le caractère libéral et dénationalisé de l'aide que l'Europe offre ainsi aux pays africains. "Désormais l'Europe manifeste une volonté sans ambiguïté d'associer les pays d'outre-mer à la zone de prospérité en partenaires égaux, participant à la production comme à la gestion".

Les chefs des gouvernements du Congo et du Gabon, dont les Etats tirent des ressources importantes de l'exploitation forestière, demandent que le bois bénéficie du soutien qui est accordé par le traité de Rome aux autres "produits du sol". Les 4/5 des exportations du Gabon sont à destination du Marché commun. Aussi, cet Etat attend-il de l'Europe des Six qu'elle le protège contre l'anarchie des prix et des débouchés.

Le premier ministre gabonnais souligne également que la mise en application du traité de Rome aura pour conséquence un élargissement du marché, et par là même un abaissement des prix à l'importation. Ceci permettra aux Etats africains de vendre moins cher et d'avoir pour leurs produits des prix compétitifs sur le marché mondial.

M. Gabriel Lisette met, de son côté, l'accent sur la nécessité de réaliser une organisation eurafricaine des marchés qui permettrait, dans l'intérêt des producteurs, la stabilisation du cours des matières premières avec amélioration du terme de l'échange.

o
o o

Sous le titre "la coopération nécessaire", M. Pierre Chau-leur, rédacteur en chef du journal, rappelle tout d'abord un certain nombre des conclusions des débats de novembre de l'Assemblée Parlementaire Européenne. Il se réfère notamment aux interventions de MM. Duviolsart, Maurice Faure, Scheel et Vanrullen. Il insiste sur la nécessité de coordonner à l'échelle de l'Afrique les investissements publics, ce qui exige "une double coordination: coordination de la politique économique africaine, coordination de la politique économique européenne".

Il souligne ensuite l'intérêt de créer, comme l'a suggéré M. René Pleven, un Comité de contact avec les Africains.

Il met l'accent sur la nécessité de développer l'industrialisation de l'Afrique en utilisant ses ressources en énergie hydro-électrique qui sont considérables puisque sur 500 millions/kW de possibilités de notre planète, l'Afrique en offre 200 millions. "C'est à partir de pôles de développement à base d'énergie que se feront sentir le plus efficacement l'influence et l'action de l'Europe en Afrique".

M. Chauleur relève ensuite que les investissements privés doivent être assurés de certaines garanties, soit par la création d'un Fonds de garantie européen comme l'a suggéré M. Scheel, soit par la signature d'une Charte des investissements comme le pense M. Lemaignan. Pour terminer, l'auteur rappelle que l'aide de l'Europe aux pays sous-développés n'est que l'expression d'un devoir.

o
o o

Sous le pseudonyme de J. Nodransi, une personnalité certainement très au courant des problèmes africains étudie les différents aspects des rapports entre l'Europe et les pays sous-développés. L'auteur indique tout d'abord que la C.E.E. est engagée dans une action concrète en faveur de certains pays sous-développés qui lui sont associés, et qu'ainsi, entre le bilatéralisme et le mondialisme, apparaît une voie tierce : le pluralisme régional. Il estime que la C.E.E. devrait rechercher la solution des problèmes qui se posent dans l'amélioration, et si possible l'extension, de la formule originale que constitue l'association créée par le traité de Rome.

"La grande règle de l'aide aux pays sous-développés c'est de mener une action simultanée et coordonnée dans les trois secteurs clefs du progrès économique : l'assistance technique, le concours financier, le domaine commercial. Les experts ont déjà souligné combien il était vain d'apporter aux pays sous-développés un concours financier sans se préoccuper des conditions d'échange de leurs productions ... De même, n'est-il pas utile de s'étendre ici sur le gaspillage que peut représenter une aide financière qui n'est pas assortie d'un concours technique convenable".

Après avoir ainsi précisé les trois secteurs dans lesquels doit se développer simultanément toute intervention en faveur des pays sous-développés, l'auteur dégage une autre règle : il faut "apporter à ces pays le moyen de prendre en charge eux-mêmes progressivement la responsabilité de leur progrès. L'aide qui demeure extérieure est de peu d'efficacité et souvent n'apporte pas à ceux qui la dispensent la reconnaissance de ceux qui la reçoivent".

D'où la nécessité d'une "coopération suffisamment intime et confiante qu'il paraît difficile de réaliser dans le cadre trop vaste de l'action des organismes qui travaillent à l'échelle mondiale". Aussi, la formule d'association à la C.E.E. présente-t-elle de réels avantages. Si la nécessité de faire marcher de paire l'assistance technique et l'aide financière est maintenant généralement reconnue, il reste beaucoup à faire sur le plan de l'organisation pour assurer cette coordination.

En ce qui concerne le domaine commercial, M. Nodransi pense que les mesures d'aide bilatérale seront sans doute moins aisées à développer dans l'avenir que dans le passé. En effet, "dans toute la mesure où le commerce international était marqué par une série de restrictions, l'assouplissement de celles-ci en faveur d'un pays déterminé constituait une mesure d'aide efficace et d'application facile. Mais aujourd'hui, en Europe occidentale, la libération des échanges s'élargit de plus en plus et, par le fait même, les possibilités d'action que nous venons d'évoquer tendent à disparaître".

En conclusion de ce tour d'horizon, l'auteur estime "qu'entre un universalisme plus généreux dans ses intentions qu'efficace dans son action, et un bilatéralisme dont l'évolution du monde limite le champ d'action, il y a place pour un plurilatéralisme régional qui permet de conserver les avantages et d'éviter les inconvénients de ces formules". Ce régionalisme ne doit d'ailleurs être considéré que comme une étape facilitant la marche vers un objectif qui ne saurait être atteint d'emblée.

L'auteur constate ensuite qu'il existe dans les dispositions du traité de Rome concernant l'association des insuffisances qui sont dues sans aucun doute aux conditions mêmes de la négociation. Ces lacunes sont à la fois d'ordre technique et d'ordre psychologique. "Du point de vue technique, on relèvera surtout le caractère peu diversifié et incomplet des dispositions adoptées. Les interventions financières sont en pratique limitées aux Fonds de développement, c'est-à-dire aux subventions. La Banque européenne ne peut prêter aux pays associés que suivant une procédure exceptionnelle et aux conditions générales du marché financier. Les mouvements de capitaux privés ne font l'objet d'aucune disposition spéciale. Si l'on ajoute que ces règlements pris pour le fonctionnement du Fonds de développement sont plutôt restrictifs, il faut bien constater qu'en matière financière l'imagination européenne est restée très en-deçà de la tendance actuelle qui voit se multiplier, et surtout se diversifier, les organismes financiers des autres pays sous-développés.

En matière commerciale, la seule aide résulte de la préférence tarifaire qui doit s'établir progressivement en faveur des pays associés. L'expérience confirme que cette mesure impopulaire parmi la plupart des Etats membres, aussi bien que dans les pays tiers, ne saurait constituer à elle seule une politique efficace. Aussi bien n'a-t-elle été appliquée jusqu'alors qu'avec beaucoup

de réserves et sans résultats appréciables pour les pays associés.

On ne voit pas encore se dessiner à Bruxelles une politique d'assistance technique ... Chaque jour enfin souligne davantage l'inconvénient que présente l'absence de dispositions institutionnelles qui permettraient l'étude en commun des problèmes de l'association."

L'auteur estime que ce manque d'étude en commun des problèmes est "à la base de la plupart des difficultés rencontrées, car la situation actuelle entretient réserves et résistances chez les uns et chez les autres, et conduit à une application de la lettre stricte du traité, alors qu'une entreprise de cette sorte ne peut se développer que si elle est menée avec un esprit dynamique et la volonté de considérer les objectifs plus que la lettre des stipulations juridiques".

M. Nodransi conclut que la voie est clairement tracée pour la C.E.E., et que, dans l'action mondiale en faveur des pays sous-développés, celle-ci doit jouer son rôle en tirant le parti maximum de l'originalité de sa structure. L'association des pays d'outre-mer ne doit pas être présentée comme nuisible à la cause des pays sous-développés en général, car "il est normal que les associés qui acceptent certaines obligations bénéficient en contrepartie d'avantages particuliers de la C.E.E. Ces avantages cependant doivent être de telle nature qu'ils n'imposent pas de sujétions insupportables aux pays qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent envisager l'association". Dans cet esprit, "une réduction de la préférence tarifaire prévue par le traité de Rome pourrait sans doute être acceptée par les pays associés si elle était assortie de dispositions mieux adaptées à leur situation, notamment dans le domaine de la régularisation de leurs recettes d'exportation. Le développement d'une action d'assistance technique sur une base communautaire, non seulement assurerait plus d'efficacité aux interventions du Fonds de développement, mais encore améliorerait la position des pays associés dans la concurrence normale et inévitable des pays sous-développés à la recherche d'investissements".

La C.E.C.A. vue par les producteurs de

charbon et d'acier des Six pays

On trouvera ci-après un aperçu des opinions données sur la C.E.C.A. par les entreprises charbonnières et sidérurgiques de la Communauté, d'après leurs rapports de gestion pour l'exercice 1958. (1)

°

° °

Dans un prochain numéro des "Cahiers Mensuels", une étude sera publiée sur les opinions des entreprises du marché commun général sur la Communauté économique européenne.

(1) En ce qui concerne les exercices antérieurs, on se reportera aux "Informations mensuelles", n^{os} de janvier 1956, novembre 1956, février 1958 et décembre 1958.

1 - Allemagne

Après une longue période de pénurie de charbon indigène, les houillères d'Allemagne se sont trouvées devant une grave crise des débouchés au cours de l'année 1958. Cette crise a donné lieu à un accroissement des stocks sur le carreau des mines et à l'institution de postes chômés. A la fin de l'année sur laquelle porte le rapport, il y avait 8 millions de tonnes de charbon et 5 millions de tonnes de coke sur le carreau. La moyenne des postes chômés par siège d'extraction a été de huit pour l'année 1958. Cependant l'extraction n'a que très peu diminué et est passée de 133,2 millions de tonnes en 1957, à 132,6 millions de tonnes en 1958. Cela est dû à un accroissement du rendement fond, passé de 1.585 kg par ouvrier et par poste à 1.642 kg. L'effectif total des ouvriers a diminué de 3,8 %, celui des ouvriers de fond de 5,2 %. L'importation de houille, de coke et d'agglomérés de houille s'est élevée à 16,4 millions de tonnes contre 22 millions de tonnes et l'exportation s'est élevée à 21 millions de tonnes contre 23,6 millions de tonnes l'année précédente.

Pour lutter contre la crise, le gouvernement fédéral et les charbonnages ont conclu un accord en septembre 1958. Selon cet accord, le ministère de l'économie a suspendu la délivrance des licences d'importation de charbon, alors que les sociétés de vente de la Ruhr accordaient une remise de 10 % sur les tonnages dépassant, au cours de l'exercice 1958/1959, les achats effectués par les consommateurs industriels du marché commun au cours de l'année précédente et que ces sociétés commençaient à résilier leurs contrats d'importation de charbon.

En décembre 1958, l'industrie charbonnière et les sociétés pétrolières installées en République fédérale ont conclu un accord valable jusqu'au 31.12.1960, selon lequel les prix du mazout seraient adaptés au niveau des prix du marché mondial. De plus, les sociétés renonceraient à toute publicité pour gagner de nouveaux clients, consommateurs de mazout, jusqu'à fin 1959.

Pour inciter à la résiliation des contrats d'importation, le gouvernement fédéral a, le 16.2.1959, pris une mesure, applicable jusqu'à la fin de l'année, par laquelle les importations de houille en provenance de pays extérieurs à la C.E.C.A. sont frappées d'un droit de douane de 20 DM par tonne. Toutefois, il a été prévu un contingent annuel exempté de droits de 5 millions de tonnes. L'industrie charbonnière s'est déclarée prête à se libérer, dans une large mesure, des obligations d'importation sortant du cadre du contingent exempté de droits et à faire le nécessaire pour que les consommateurs préférant le charbon de la Ruhr au charbon d'importation, n'aient pas à payer un prix plus élevé.

L'industrie charbonnière

Enfin, pour adapter davantage la production charbonnière à la situation, il a été décidé, le 1.5.1959, d'introduire la semaine de cinq jours.

On trouvera ci-après quelques extraits des rapports annuels d'entreprises.

Les prix de revient des combustibles liquides s'établissant dans un cadre très large, le danger existe d'un accroissement considérable de la vente de ces combustibles, grâce à la fixation de prix concurrentiels. Malgré les efforts intensifs et loyaux des charbonnages, c'est finalement la décision que prendront les autorités compétentes qui permettra de couvrir en priorité les besoins en énergie de l'industrie nationale avec le charbon que l'on peut en tout temps extraire du sol national et qui permettra aussi de tirer les conclusions qui s'imposent quant au volume des combustibles d'importation ou d'accepter une dépendance toujours plus grande des combustibles étrangers et une certaine insécurité, sans doute uniquement compensée par un avantage de durée limitée en matière de prix. Dans cet ordre d'idées, il ne faut pas oublier que la part de l'énergie dans le chiffre d'affaires de l'industrie s'élève à 2,5 % en moyenne et qu'elle est donc fort réduite. (Steinkohlenbergwerke Mathias Stinnes AG)

La concurrence avec le mazout restera encore délicate. Pour l'industrie pétrolière du monde entier, l'Allemagne est un marché plein d'intérêt ayant de grandes possibilités de développement dues à la libéralisation et à la solidité de sa monnaie. Stimulés par les prévisions souvent trop élevées du taux d'accroissement des besoins en énergie, des projets pour un élargissement rapide de la capacité des raffineries ont été mis au point. Ces projets portaient, en 1957, sur un tonnage de 16,6 millions, qui devrait être porté à 53 millions en 1963.

Dans le cadre de la politique énergétique, il faudrait prendre des mesures pour que le pétrole soit introduit sur le marché sans qu'il en résulte une diminution de la production charbonnière. Compte tenu de l'accroissement à long terme des besoins en énergie, il est parfaitement possible de trouver une base d'accord raisonnable entre les intérêts charbonniers et pétroliers.

Bien que les mesures promulguées jusqu'à présent par le gouvernement fédéral ne constituent que la réalisation partielle d'une politique économique énergétique, il n'est pas douteux que ces interventions pourraient rendre nécessaire une collaboration générale plus poussée pour la solution des problèmes d'économie charbonnière. Il résulte de la réglementation des charbonnages qu'il est nécessaire que les entreprises utilisent tous les moyens dont elles disposent pour améliorer leur capacité de production. (Rheinpreussen AG)

Depuis 1953, les charbonnages sont soumis aux dispositions du traité C.E.C.A. qui, pour cette source d'énergie, a établi une

réglementation de la concurrence qui ne répond pas aux conditions traditionnelles et qui, de plus, est interprétée de façon très étroite. Au cours de ces dernières années, les institutions de la C.E.C.A. sont intervenues à plusieurs reprises et de manière décisive dans la situation de l'industrie charbonnière. Cependant, depuis qu'ont surgi les difficultés d'écoulement du charbon indigène, c'est-à-dire depuis début 1958, il est apparu que les institutions de la C.E.C.A. n'étaient pas en mesure de préserver les industries dont elles avaient la charge des conséquences de leurs interventions et de la situation critique du marché qui en a découlé. Elles n'ont pu, en temps utile, prendre des mesures de soutien pour éviter les conséquences fâcheuses sur le plan social, économique et politique. Il n'a été donné aucune suite aux avertissements fréquents et déjà anciens des entreprises qui demandaient la suppression des distorsions concurrentielles entre le charbon indigène et le charbon d'importation et une coordination économique optimale des différentes sources d'énergie. (Eschweiler Bergwerks-Verein)

Dès à présent, la Haute Autorité veut renforcer son contrôle de la politique de vente des charbonnages de la Ruhr. Cette décision pouvant détruire entièrement l'actuelle organisation de vente de la Ruhr qui jusqu'à présent a fait ses preuves, doit être considérée comme une nouvelle discrimination à l'égard de l'industrie charbonnière allemande. Les sociétés de vente de charbon de la Ruhr ont introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour de Justice.

Il est extrêmement regrettable que la Haute Autorité aggrave encore la situation déjà difficile des charbonnages de la Ruhr par des exigences non fondées et inopportunes. Les mesures passées de la Haute Autorité prises pour améliorer la situation (par exemple, la mise à disposition d'un total de 7 millions de dollars pour le financement des stocks dans les mines) ont été pratiquement inefficaces. En octobre 1958, le ministère fédéral de l'économie a établi des évaluations concernant le développement des besoins en énergie et la couverture de ces besoins pour les années de 1958 à 1965. Bien qu'on ne puisse accorder qu'une valeur relative à des prévisions de ce genre, et cela par suite des mauvaises expériences faites dans un passé récent, il faut au cours des prochaines années prévoir des offres d'énergie primaire dépassant largement la demande et une concurrence extrêmement serrée entre les différentes sources d'énergie. L'industrie charbonnière allemande ne pourra conserver sa situation sur le marché que si elle réussit à réduire ses charges par une rationalisation et une concentration encore plus grandes de la production. Dans ce but, il faudra que les sociétés minières prennent des décisions irrévocables telles, par exemples, la fermeture de puits. La responsabilité de ces décisions ne peut toutefois incomber à la seule industrie charbonnière. (Bergwerksgesellschaft Dahlbusch)

La plus importante société charbonnière allemande, la Gelsenkirchener Bergwerks-AG (GBAG) est également touchée par

L'industrie charbonnière

les difficultés d'écoulement du charbon. La preuve en est que la GBAG a réduit sa production en 1958 de 19,6 à 18,7 millions de tonnes, c'est-à-dire de 4,5 %, alors que pour l'ensemble de la production charbonnière de la Ruhr, la réduction a été de 900.000 tonnes, soit 0,7 %. Cela signifie que la GBAG, qui participe à la production de la Ruhr pour un bon sixième, a pratiquement supporté seule l'ensemble de la réduction de la production du bassin. Par l'introduction de postes chômés, par la fermeture des galeries et des gisements à faible rendement, par une réduction des effectifs de mineurs, cette entreprise a sciemment, et dans une mesure beaucoup plus large que d'autres charbonnages de la Ruhr, tenu compte de la situation défavorable du marché du charbon et du coke et, en même temps, elle a essayé de réduire ses prix de revient. Manifestement, l'administration de cette société est décidée à poursuivre l'application de cette politique constructive de restrictions.

Au cours de l'exercice 1958, les mines de la Sarre ont clôturé leurs comptes avec un déficit de 11,3 milliards de francs contre 7,3 millions au cours de l'année précédente. Les modifications intervenues dans la situation du marché, et en particulier les difficultés croissantes d'écoulement qu'éprouve cette entreprise sur le marché de l'Allemagne du Sud, ont fortement influencé son budget. Compte tenu des postes chômés et de l'accroissement des stocks, la capacité de production des mines de la Sarre en 1958 n'a été utilisée que pour les 9 dixièmes environ. Il est probable que la situation se serait détériorée davantage si les dispositions du traité sur la Sarre n'avaient pas assuré à cette entreprise un écoulement régulier en France d'un tiers de la production. Compte tenu de l'évolution du marché du charbon et de la concurrence croissante du mazout sur les principaux marchés du charbon sarrois, les mines de la Sarre ont entièrement révisé leurs projets de production qui prévoyaient, initialement, une augmentation allant jusqu'à 23 millions de tonnes en 1975. A long terme, la production des mines de la Sarre ne doit plus dépasser 14 à 15 millions de tonnes. En plus l'adaptation de la production à la vente, les mines de la Sarre s'orientent de plus en plus vers un développement de la transformation du charbon par une extension de la production des cokeries et des centrales électriques. Les investissements dans les mines ont pour objet une rationalisation de la production par une concentration des centres d'exploitation et une amélioration du traitement du charbon. (Saarbergwerke-AG)

2 - Belgique

La Société des "Charbonnages de Houthalen" examine les motifs qui ont aggravé la crise qui a sévi tout au long de l'année 1958. L'ampleur de la crise actuelle est due à la panique qui a secoué les principaux consommateurs de charbon à la suite de l'affaire de Suez. Ceux-ci craignant de voir s'accroître la pénurie de charbon, ont forcé leurs commandes et porté leurs stocks à des niveaux encore jamais atteints. Ce stockage à contre-conjoncture, qui n'a malheureusement été décelé par les statistiques qu'avec

plusieurs mois de retard, a encore aggravé l'état de pénurie du marché au cours du premier semestre de l'année 1957. C'est à ce moment que, suivant les recommandations des organismes internationaux, les consommateurs ont conclu des contrats d'affrètement à long terme, pour des tonnages inconsiderés de charbon américain et cela à des taux de frets élevés qui actuellement encore font arriver les charbons en Europe à des prix bien supérieurs aux prix des charbons belges.

On pourrait croire que les taux de fret actuels auraient permis un approvisionnement de la Communauté à des prix très intéressants. La direction des Charbonnages de Houthalen est d'avis cependant que les contrats n'auraient pas porté sur de grandes quantités, car on ne peut approvisionner la Communauté sur la base de prix déterminés par des circonstances passagères.

D'après les Charbonnages du Hainaut, le warrantage des stocks saisonniers (mai 1958) et récemment celui des stocks conjoncturels (janvier 1959), de même que l'aide financière au stockage (novembre 1958) instituée par la Haute Autorité de la C.E.C.A., sont de nature à apporter un certain allègement aux trésoreries des charbonnages.

De leur côté, les producteurs ont consenti des baisses de prix. Les Charbonnages du Bois-du-Luc écrivent à ce sujet : "De plus des rabais dits d'alignement ont été acceptés par la plupart des entreprises dans le cadre du traité de la C.E.C.A., en vue de soutenir la concurrence de nos partenaires allemands et hollandais, dont les importations ont atteint en 1958, respectivement 2.081.942 tonnes et 730.530 tonnes, alors que celles des Etats-Unis s'élevaient à 1.870.381 tonnes".

Le problème des prix a soulevé de nombreuses difficultés. Certaines sociétés ont estimé que leur participation au Comptoir Belge des Charbons n'était plus justifiée et elles lui ont remis leur démission.

Les Charbonnages de Helchteren et Zolder ont ainsi appliqué un nouveau barème de prix et par cet assouplissement de la politique commerciale, ils entendent prouver qu'ils sont à même de supporter la concurrence étrangère et qu'ils peuvent envisager, sans appréhension, leur intégration au marché commun.

Les Charbonnages de Limbourg-Meuse ont également remis leur démission du Cobechar, estimant que les mesures prises par le Comptoir pour remédier à l'envahissement du marché belge étaient à la fois tardives et trop timides.

Par contre, les Charbonnages réunis de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau sont restés affiliés "par esprit de solidarité et dans l'attente des mesures à prendre en vue de l'assainissement de l'industrie charbonnière et de la fixation des prix de vente".

La Société des Charbonnages de Ressaix constate que la baisse des prix n'a pas amené une augmentation des ventes sur le marché intérieur. "Pour une production et une importation voisines de celles de 1958 et pour des exportations encore inférieures, l'excédent de l'offre sur la demande serait d'environ 9 millions de tonnes en 1959. Malgré le maintien d'un chômage ot 'gé élevé, il en résulterait une mise en stock portant celui-ci a un niveau matériellement et financièrement insupportable. Les mesures envisagées par le gouvernement belge devraient permettre de réduire l'excédent des tonnages offerts par rapport aux tonnages demandés et partant d'augmenter l'écoulement de charbon belge. La Société des Charbonnages de Beerlingen est également très pessimiste. Elle refuse de recourir à un nouvel accroissement des stocks même si elle en avait les moyens. A son avis, le chômage ne pourrait être évité que par la recherche de nouveaux débouchés.

La C.E.C.A. a fait preuve de faiblesse. Le gouvernement belge a essayé en vain de faire décréter l'état de crise manifeste en invoquant les articles 58 et 74 du traité; mais dans ce domaine, il semble, à la Société des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, que les intérêts nationaux ont prédominé les intérêts de la Communauté.

La Société des Charbonnages de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau fait une mise au point en ce qui concerne l'importance des subventions. Elle précise qu'il faut distinguer les subventions indirectes, c'est-à-dire celles qui ont été versées aux charbonnages mais qui ont profité en fait à d'autres personnes (légalisation sociale). Les subventions directes reçues entre 1949 et 1956, ne représentent que le dixième des investissements réalisés par la Société au cours des dix dernières années.

La crise actuelle a révélé chez certains producteurs des difficultés particulières. Ainsi, la Société des Charbonnages de Gosson-Kessales estime que le prix de revient pourrait subir une baisse sérieuse si les installations du triage-lavoir étaient modernisées. C'est donc que le problème essentiel de cette Société est l'obtention des crédits d'investissement.

Pour la Société des Charbonnages d'Ans et de Rocour, l'intégration au marché commun est réalisable si l'on trouve une solution à un problème d'ordre essentiellement conjoncturel. "Il ne s'agit ni d'un rendement anormalement bas, ni d'une dégradation de la qualité des produits, ni d'une insuffisance irrémédiable sur le plan de l'équipement, ni de difficultés exceptionnelles dans la nature du gisement. Il se pose un certain problème de stockage des produits pauvres, lequel résulte d'un ralentissement des affaires."

La S.A. des charbonnages de Noël-Sart-Culpart a dû orienter l'exploitation vers les couches les plus rentables et craint que ces modifications intervenant dans le plan de l'extraction ne portent un préjudice irrémédiable aux parties les moins rentables.

Certains charbonnages cherchent le salut dans la fusion d'entreprises et l'abandon d'exploitations de certains puits. Ainsi, les sociétés suivantes ont décidé d'étudier le problème de la rationalisation de l'exploitation future de bassins : Levant et Produits du Flénu, Hainaut, Ouest de Mons, Rieu du Coeur et de la Boule Réunis, ainsi que certains charbonnages dépendant de la S.A. Cockerill-Ougrée. Quelques-uns des charbonnages cités avaient passé avec l'Etat belge en 1955 une convention de soutien, prolongée jusqu'à fin 1958.

La Fédération Charbonnière de Belgique estime que la surveillance des importations devrait être le complément d'une politique de stockage. Elle regrette que cette proposition se heurte aux dispositions de l'article 71 du traité qui laisse à chaque pays le soin de conduire sa politique commerciale. La révision du traité, suggère la Fédération, devrait porter sur l'alignement du traité de la C.E.C.A. et sur celui de la C.E.E. qui confie la politique commerciale aux institutions de la Communauté. La Fédération propose que la Haute Autorité fasse usage de l'article 71 qui lui donne le droit d'organiser le concours mutuel entre les pays de la C.E.C.A. pour mettre fin aux excès de la conjoncture. Ces excès consistent en Belgique, à financer à grands frais le stockage en période de récession et à payer le prix élevé du charbon importé en période de haute conjoncture. La Fédération estime que le traité C.E.C.A. devrait permettre à la Haute Autorité d'octroyer directement des prêts aux entreprises victimes des dépressions conjoncturelles.

Enfin, le marché commun a provoqué la fermeture complète des puits par plusieurs sociétés dont la S.A. des charbonnages de Strey-Bracquegnies. A partir du 20 juillet 1958, les effectifs qui étaient de 2.439 ouvriers au 31 décembre 1957 ont été réduits à 1.095 travailleurs, par suite de la limitation imposée à la production. Au 31 octobre le nombre des inscrits ne dépassait pas 988 personnes et en fin d'année il était ramené à 231 environ.

La crise qui a touché tous les charbonnages belges en 1958 trouve une cause dans la réduction du temps de travail, dans l'absentéisme et le chômage pour raisons diverses. La S.A. des charbonnages de la Grande Bacnure rappelle que la Commission Nationale Mixte des Mines a fixé pour 1958 de nouvelles modalités pour la réduction de la durée du travail, entraînant une nouvelle augmentation des jours de chômage collectif. Le rendement a également souffert à la suite de difficultés rencontrées pour embaucher des ouvriers qualifiés et cause d'un "absentéisme effréné".

La S.A. des charbonnages de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau signale également l'absentéisme, mais elle estime que le personnel a témoigné de plus de régularité dans le travail. Elle constate d'autre part, que le nombre de jours régulièrement chômés s'est élevé à 104, c'est-à-dire que pour 260 jours de travail, l'ouvrier assidu a pu gagner un salaire correspondant à 318 jours d'activité. Pour beaucoup de charbonnages, ces réductions du temps

L'industrie charbonnière

de travail ont pu être compensées par une augmentation de la productivité.

Par contre, la S.A. des charbonnages du Hainaut est d'avis que le chômage intense a été défavorable à l'amélioration du rendement. Outre l'effet néfaste sur les résultats et sur l'état d'esprit du personnel, les arrêts répétés du travail ont des conséquences dommageables sur le rythme d'avancement dans les tailles et posent aux cadres de nombreux problèmes techniques. Cependant, la récession a rendu plus facile le recrutement du personnel.

La S.A. des charbonnages de Ressaix constate que parmi les ouvriers ayant quitté les mines belges, il se trouve peu de belges et que grâce aux efforts de rationalisation poursuivis, les rendements du fond n'ont pas connu de changements importants, malgré la réduction sensible du personnel qui y est occupé.

A la S.A. des charbonnages de Houthalen, l'embauchage du personnel étranger a été pratiquement arrêté et les travailleurs sortant ont été remplacés par des ouvriers belges.

Le taux de rotation du personnel a fait l'objet des préoccupations de la S.A. des charbonnages de Winterslag, qui estime appréciables les résultats acquis pour la stabilisation du personnel.

Enfin, la S.A. des charbonnages de Strepv-Bracquegnies, avant de procéder à la remise des préavis, a fait les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics pour s'assurer que l'aide de réadaptation de la C.E.C.A. pourrait être accordée aux travailleurs licenciés. Elle déclare également s'être préoccupée du reclassement des ouvriers et employés qui n'ont pu trouver immédiatement un nouvel emploi.

3 - France

La situation des Charbonnages de France au début de 1958, satisfaisante dans le domaine technique, comportait en revanche deux sérieux motifs d'inquiétude sur le plan financier et sur le plan commercial :

- sur le plan financier, un décalage subsistait entre prix de revient et prix de vente. Cependant, à la fin de 1958 les prix furent rajustés dans le cadre des décisions d'ensemble économiques et financières. Ainsi, le déficit pour 1958 est en nette diminution par rapport à celui de l'année précédente;

- sur le plan commercial la mévente existant dans la Communauté européenne et en Grande-Bretagne était un motif de préoccupation pour l'économie charbonnière française.

Pour la première fois en France, la production de charbon a dépassé 60 millions de tonnes en 1958 (60.039.000 tonnes) en

accroissement de près d'un million de tonnes sur celle de 1957. La diminution de l'absentéisme est la cause principale de ce progrès.

La production de coke n'a marqué qu'une progression infime, passant de 6.650.000 tonnes à 6.750.000 tonnes.

On ne peut manquer d'être frappé, poursuivent les Charbonnages de France, par le contraste qu'a présenté en 1958 la relative stabilité de l'économie charbonnière en France avec les désordres qui n'ont pu être évités dans d'autres pays de la Communauté et qui sont allés par endroit jusqu'à la menace d'une véritable désagrégation. Cette situation privilégiée est due pour une bonne part à une politique d'importation fort sage, que nous envient ceux-là même qui, naguère, en attaquaient le principal instrument.

A ce propos, il convient de souligner la grande stabilité des importations françaises en provenance de la C.E.C.A., par opposition aux fluctuations très larges des achats dans les pays tiers. Ce sont les importations en provenance des pays tiers, en particulier des Etats-Unis, qui ont supporté la plus large part de la réduction de la demande globale.

Pour les Houillères du bassin de la Loire, la conjoncture commerciale, sans avoir été vraiment mauvaise, ne s'est pas présentée sous un jour favorable. Les conditions d'écoulement, du moins pour la houille, ont accusé à la fois, le ralentissement général de l'activité industrielle, la concurrence croissante des produits pétroliers, les effets d'une hydraulicité peu favorable à la production de courant thermique, enfin la douceur relative de la température au cours du dernier hiver.

Les différents bassins ont inégalement ressenti la diminution du rythme d'expansion. C'est ainsi que l'activité des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais n'a guère été influencée par la diminution de l'activité industrielle, si ce n'est en ce qui concerne le coke dont la production, au cours des derniers mois de l'année, a dû être ralentie pour se limiter aux besoins de la sidérurgie, sensiblement réduits.

Pour les Houillères du bassin de Provence, l'Italie demeure en raison de sa proximité le seul marché d'exportation accessible au charbon du bassin, mais la concurrence des charbons américains et polonais, favorisée par des prix qui ont continué à baisser au cours de l'année, a de nouveau réduit les possibilités de vente du charbon de Provence en Italie.

Les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais notent qu'à l'accroissement des charges de remboursement des prêts à la construction, la C.E.C.A. est venue apporter un allègement, en consentant aux mineurs des prêts à taux réduit: ceux-ci compensent la réduction du taux de la prime et l'augmentation des coûts de construction.

Les causes essentielles des résultats financiers défavorables sont, d'après les Houillères du bassin de Lorraine, la rigidité excessive des prix du charbon dans le cadre de la réglementation de la C.E.C.A. qui interdit certaines pratiques discriminatoires dont ne se privent pas les produits concurrents, et surtout le maintien des prix de barème à un niveau trop bas depuis de longues années.

Les Houillères du bassin de Lorraine demandent, dans la limite des compétences gouvernementales en matière d'importation charbonnière, que la place maximum soit réservée aux charbons lorrains vis-à-vis des charbons importés de même qualité : le charbon sarrois livré au titre du traité franco-allemand et le charbon polonais.

De plus il serait nécessaire de favoriser une reconversion économique tendant à orienter l'écoulement vers les secteurs offrant encore de larges débouchés au charbon : la carbonisation et la carbochimie.

Ce problème de la reconversion préoccupe de nombreuses houillères de bassin. Les Houillères du bassin d'Aquitaine s'inquiètent de la concurrence du gaz de Lacq et du Sahara ainsi que du pétrole. Quel partage du marché le bien commun imposera-t-il entre les différentes sources d'énergie de la zone franc ? Il est encore trop tôt pour répondre à ces questions. Mais, étant donné la lourdeur de l'industrie houillère, il n'est pas trop tôt pour la préparer à subir, sans gaspillage d'investissements et avec le minimum de gêne sociale, cette inévitable confrontation.

Les Houillères du bassin d'Auvergne évoquent le même problème. L'apparition sur le marché de nouvelles sources d'énergie qui doivent permettre à la France de tendre plus rapidement qu'on ne le pensait vers un équilibre énergétique, rendent l'avenir de nos charbonnages et plus particulièrement ceux du Centre-Midi, plus incertain.

Les Houillères du bassin de Blanzay souhaitent que l'arrivée du gaz, le développement trop rapide de la consommation de fuel, ne provoquent pas de désordres graves sur le marché charbonnier avec les conséquences sociales défavorables qui en résulteraient. Pour cela, il devient de plus en plus évident qu'une coordination entre les différentes formes d'énergie est indispensable afin de permettre les adaptations nécessaires et d'éviter les difficultés de tous ordres qu'une politique de laisser faire ne manquerait pas de provoquer.

De son côté, le rapport des Charbonnages de France remarque qu'à la fin de 1958 l'accroissement des stocks et les perspectives nouvelles ouvertes dans le domaine de l'énergie ont posé avec plus d'acuité le problème de la reconversion de certaines exploitations marginales, en même temps qu'il soulignait la nécessité de l'élaboration accélérée d'une politique coordonnée

de l'énergie. Le reclassement de la main-d'oeuvre est un des éléments dont il faudra tenir compte dans l'élaboration d'une telle politique.

Pour les Charbonnages de France, la crise charbonnière tire son origine de l'idée que l'Europe occidentale connaissait un notable déficit structurel de charbon et qu'il était indispensable de recourir à de massives importations de charbons américains sous le couvert de contrats à long terme. Toutefois, si la Haute Autorité s'était nettement prononcée dans ce sens dans son cinquième rapport général, les Charbonnages de France avaient, dès 1956, souligné le danger d'une telle politique.

Il est clair que le traité de la C.E.C.A. et l'application qui en a été faite n'ont pu empêcher la crise d'apparaître, ni la juguler lorsqu'elle s'est développée.

Sans que les objectifs généraux du traité soient mis en cause, la démonstration semble ainsi faite que les mécanismes qu'il met en jeu n'interviennent que tardivement, lorsque la crise est devenue trop aiguë, et que ces mécanismes témoignent d'une rigidité excessive, peu comparable avec la position du charbon dans l'ensemble concurrentiel de l'énergie.

La politique prudente, menée par la France pour ses importations en provenance des pays tiers, est la raison essentielle pour laquelle les Houillères françaises n'ont pas connu au même degré les difficultés des autres.

Il convient de se préoccuper sans tarder de l'aspect structurel de la crise actuelle. Pour cela, une coordination de la politique énergétique, inspirée des notions fondamentales ci-après énoncées, est indispensable :

- le charbon ne peut être considéré comme ayant une position monopolistique. Il s'ensuit que son prix ne peut avoir, en aucune façon, un rôle directeur et que ce prix ne peut constituer un puissant levier de commande de la politique économique et financière;

- il faut en revenir à une répartition plus juste des charges sociales;

- il faut se garder de déterminer le rythme de développement des énergies nouvelles par des considérations globales portant sur le plan national;

- il convient de procéder aux harmonisations nécessaires sur le plan de la flexibilité des prix et de la discrimination des prix selon les consommateurs;

- les programmes d'investissements doivent tenir compte de la rigidité des niveaux de production du charbon.

L'industrie charbonnière

En outre, il importe de savoir si l'on peut définir une politique française de l'énergie sans l'insérer dans le cadre plus vaste d'une politique énergétique européenne. Il est certain que le traité C.E.C.A. jetait les bases d'une harmonisation des politiques énergétiques des six pays. Mais le marché commun est compétent pour d'autres sources d'énergie. L'instrument d'une politique énergétique européenne reste donc à construire.

4 - Italie

Les bilans des sociétés charbonnières font apparaître une réduction sensible de la production de charbon.

La société Fornicoke soutient que cette contraction qui s'est manifestée dans toutes les cokeries italiennes est presque exclusivement imputable au dumping que les usines à gaz d'Allemagne du Sud ont fait au cours du dernier semestre de 1958, en procédant sans discrimination à des exportations massives, ce qui a eu pour effet de déverser plus de 150.000 tonnes sur le marché.

Il y a lieu de rappeler, précise le rapport, les interventions réitérées auprès du gouvernement italien et de la Haute Autorité de la C.E.C.A., mais il faut reconnaître à l'heure actuelle, que rien n'a pu être obtenu. "Pour nous défendre, nous avons dû réduire une seconde fois les tarifs au début de janvier 1959 (après la réduction du 1er avril 1958)."

Les consommations industrielles sur le marché italien sont encore saines, ajoute le rapport, mais il est indispensable de faire cesser les manoeuvres perturbatrices dues aux importations de coke de gaz à des prix intéressants. Il est évident que les réserves de coke dont disposent particulièrement l'Allemagne et la Belgique et dans une moindre mesure la France et la Hollande, sont telles qu'elles poussent les exportateurs de ces pays et les consommateurs italiens ignorant les efforts accomplis par les cokeries italiennes au cours de ces dernières années, à procéder à des importations à des prix incontrôlés, ce qui provoque de graves complications et difficultés sur le marché italien.

La société Cokapuania explique la récession par le fait que les industries consommatrices importantes de coke du secteur métallurgique, chimique et manufacturier, clients habituels de l'entreprise ont réduit sensiblement leur production au cours de l'année : une contraction considérable s'est de plus manifestée dans la consommation de coke pour chauffage domestique en raison surtout de la clémence exceptionnelle du climat, et en raison de la concurrence des autres combustibles d'importation de coke surtout allemand.

La Società Mineraria Carbonifera Sarda souligne dans son rapport la réorganisation de services qui s'étaient révélés trop nombreux. Actuellement la société est en mesure d'assurer la production que peut absorber le marché (environ 700.000 tonnes/année

de produits marchands) et de faire face aux besoins éventuels jusqu'à concurrence d'un million cent tonnes de produits marchands, au cas où l'absorption de cette production supplémentaire pourrait être stabilisée. A la suite d'une analyse approfondie de la situation et des perspectives qu'elle autorise, ajoute le rapport, les objectifs fixés pouvaient être atteints par la création d'une grande centrale thermoélectrique à proximité des mines qui constituerait par ailleurs, une contribution intéressante aux plans de renaissance sociale et économique de la Sardaigne, et un système de liaisons tel que d'importantes quantités d'énergie puissent être transportées sur le marché continental à des prix concurrentiels.

5 - Pays-Bas

Production et vente : Les mines de l'Etat aussi bien que les charbonnages privés (Willem-Sophia, Laura & Vereeniging, Domaniale Mijn-Maatschappij N.V. et Oranje Nassau Mijnen) signalent que la production a légèrement augmenté en 1958 par rapport à l'année précédente. D'une façon générale, cet accroissement de la production est attribué à une augmentation du nombre de travailleurs du fond et à la diminution de l'absentéisme.

Tous les rapports annuels font mention des difficultés d'écoulement dans la C.E.C.A. et de leurs conséquences. En ce qui concerne la mise en stock, les mines de l'Etat signalent qu'elles avaient 310.000 tonnes de charbon (ce qui représente la production de 30 jours environ) et 301.000 tonnes de coke sur le carreau à la fin de 1958.

Les charbonnages Willem-Sophia n'ont pas eu de difficulté à vendre leur production d'anthracite, mais en revanche ils ont dû mettre en stock une partie de leur production de menus et de poussières bruts et réduire la production de boulets.

Les charbonnages Laura & Vereeniging ont dû mettre en stock une certaine quantité, faible il est vrai, de charbon industriel (20.000 tonnes). La vente de charbon domestique n'a cependant pas présenté de difficulté malgré la concurrence croissante du mazout.

A propos de ces difficultés d'écoulement, la direction de la Domaniale Mijn-Maatschappij déclare que, du fait de certaines mesures prises par les pouvoirs publics des divers pays de la C.E.C.A., il ne peut absolument pas être question d'égalité des conditions de concurrence. De plus, les conditions de concurrence n'étant pas les mêmes pour les diverses sources d'énergie, les charbonnages néerlandais sont fortement défavorisés.

La direction des mines de l'Etat signale les mêmes faits et insiste sur la nécessité de mettre en oeuvre dans le domaine de l'énergie, une politique commune nettement définie. De plus, il convient de déterminer avec précision quelle sera, à l'avenir,

la place du charbon, du pétrole et de l'énergie nucléaire dans un marché où les besoins en énergie iront certainement en augmentant.

La direction des Oranje-Nassau Mijnen met en lumière la situation défavorable du charbon de la Communauté par rapport à l'énergie importée, du fait qu'en vertu du traité C.E.C.A. le charbon est soumis à des prescriptions rigoureuses telles que l'obligation de publier les prix et à ses dispositions sur la non discrimination, auxquelles échappe l'énergie importée. On pourrait cependant espérer que toutes les sources d'énergie, quelle que soit leur provenance, bénéficient des mêmes facilités et soient soumises aux mêmes règles. Quant à savoir si les combustibles indigènes doivent bénéficier d'une certaine préférence dans un système coordonné de politique énergétique, les autorités responsables ne peuvent pas continuer à faire le silence sur ce point, si elles ne veulent pas perdre des capacités de production et des réserves de charbon dont le maintien est justifié par l'intérêt général.

Prix : Les prix de revient ayant fortement augmenté en 1957, les prix du charbon des Mines de l'Etat ont subi une légère hausse au début de 1958. Le 1er avril 1958, les prix du charbon industriel ont cependant été réduits et une nouvelle adaptation a eu lieu le 1er octobre de la même année. En revanche, Laura & Vereeniging et Willem-Sophia signalent une augmentation des prix dans le secteur du charbon domestique, à compter du 1er avril 1958. Selon Willem-Sophia, l'effet de cette hausse a été atténué en raison d'une baisse du charbon industriel allemand. Mais comme le marché charbonnier a connu un développement défavorable, Laura & Vereeniging, tout comme les Mines de l'Etat, ont appliqué à partir du 1er octobre 1958 une baisse sur le charbon industriel.

Questions sociales : Dans tous les rapports annuels s'exprime la satisfaction de ce que les charbonnages néerlandais n'aient pas dû introduire des postes chômés, comme c'était le cas dans les bassins belges et allemands.

En ce qui concerne les effectifs, la direction des Mines de l'Etat indique qu'à la fin de 1957, il a pu être mis un terme à l'embauchage de travailleurs étrangers puisqu'il y a eu dans le secteur minier un plus grand nombre de demandes d'emploi de travailleurs néerlandais et moins de départs. Au début de 1958, l'embauchage de travailleurs néerlandais a été arrêté. En raison de la détérioration du marché charbonnier, les contrats de travail venant à expiration n'ont pas été prolongés pour les travailleurs italiens encore occupés dans les mines. De plus, l'embauchage de travailleurs provenant du bassin même a également été arrêté, de telle sorte que les effectifs du fond ont diminué en 1958.

En raison de sa situation excentrique, la Domaniale Mijn Maatschappij en revanche a manqué de personnel, alors que la direction de Laura & Vereeniging signale qu'elle a suspendu l'embauchage de travailleurs étrangers.

II - L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE

1 - Allemagne

L'année 1958 a été marquée par une détérioration de la situation des ventes. Cette détérioration a commencé avec la récession aux Etats-Unis et a été renforcée dans le marché commun de la C.E.C.A. par les négociants et les consommateurs qui se sont efforcés au début de 1958 de réduire leurs stocks trop élevés. Cette tendance a encore été accentuée par la double dévaluation du franc français, par plusieurs réductions des prix pratiqués par les laminoirs belges et par l'insécurité des prix qui, de ce fait, s'est étendue au marché allemand. C'est ainsi que malgré la consommation légèrement croissante de l'acier, la production de produits laminés a dû être fortement freinée.

Cette évolution ne s'est pas modifiée après que l'économie américaine ait accompli un étonnant rétablissement au cours du deuxième semestre 1958, et que les exportations aient pu absorber des tonnages plus importants. L'offre a été plus forte, notamment dans les pays occidentaux de la C.E.C.A., et il en est résulté une nouvelle réduction des prix du marché mondial.

La situation n'a commencé à s'améliorer à la fin de l'hiver dernier que grâce à trois facteurs favorables : le fait que les stocks des commerçants et des consommateurs soient revenus à ces proportions normales et même soient descendus en-dessous de la normale, une forte revitalisation du marché de la construction dictée par le climat favorable du printemps et les achats massifs des Etats-Unis.

On trouvera ci-après quelques extraits des rapports annuels d'entreprises.

La production mondiale d'acier brut est descendue à 272,5 millions de tonnes, ce qui représente une réduction de 7 %. La quote-part des Etats-Unis dans cette production est tombée de 35 % au cours de l'année précédente à 28,7 %; celle de l'Europe occidentale s'est à peu près maintenue à 31,3 %, alors que la quote-part du bloc oriental est passée de 23 à 26,6 %. La République fédérale s'est maintenue à la troisième place, derrière les Etats-Unis et l'Union soviétique. Toutefois, sa production n'a été que de 22,8 millions de tonnes, ce qui représente une réduction de 7 % par rapport à l'année précédente.

La production de produits finis en acier laminé et en matériel laminé pour tubes (sans la fabrication de tubes) était avec 15,03 millions de tonnes de 7 % inférieure à la production de l'année précédente. La production de larges plats et celle de laminés marchands et de profilés ont subi le plus fort recul avec respec-

L'industrie sidérurgique

tivement 16,5 et 11,6 %. La production de feuillards a diminué de 7,7 % et celle de demi-produits pour tubes et de tôles fortes de 7 %. Par contre, la production de tôles moyennes a fortement augmenté et celles des tôles fines était légèrement supérieure à l'année précédente.

La production mondiale de tubes d'acier a diminué en 1958 de 20 % et n'a atteint que 18,4 millions de tonnes. Alors que la production des pays du bloc oriental est restée inchangée, la production des pays de l'Europe occidentale a diminué d'environ 6 %, et celle des Etats-Unis de 40 %. La production de tubes en République fédérale s'est élevée en 1958 à 1,64 millions de tonnes, contre 1,77 millions de tonnes en 1957; cela représente une diminution de 7,3 %.

Les consommateurs indigènes et étrangers, supposant que le recul de la conjoncture se maintiendrait, ont fortement réduit leurs stocks en produits sidérurgiques. Il en est résulté une diminution considérable de la demande. Par ailleurs, les répercussions de la dévaluation du franc français apparaissent de plus en plus. On ne peut que se féliciter de ce que cette mesure ait supprimé la disparité existant entre les monnaies. Mais les prix de l'acier français n'ayant pas été majorés dans une mesure correspondante à la dévaluation, l'industrie sidérurgique allemande s'est trouvée dans une situation périlleuse à laquelle elle ne peut faire face du fait des charges qui grèvent ses prix de revient. A cela s'ajoute que les exportations françaises sont libérées de l'impôt sur le chiffre d'affaires alors que les exportations allemandes sont grevées d'un impôt sur le chiffre d'affaires d'environ 12 %. L'impôt compensatoire sur le chiffre d'affaires prélevé sur les produits laminés d'importation, qui s'élève à 6 %, est loin de suffire pour compenser cette discrimination fiscale.

En période de crise, il incombe à l'économie d'adapter la production à la vente et de s'adapter aux modifications de la situation nationale et internationale. Bien entendu, si l'intervention d'Etats étrangers modifie les conditions de concurrence, il peut paraître nécessaire dans l'intérêt de la nation que l'Etat prenne des mesures de protection. Celles-ci devraient contribuer à assurer l'approvisionnement régulier du pays et à faire face à la récession. C'est ainsi qu'une fixation appropriée de l'impôt compensatoire sur le chiffre d'affaires pour les produits d'importation se justifie dans la mesure où des événements extraordinaires, tels que les manipulations monétaires, provoquent des distorsions passagères de la concurrence. (Mannesmann AG)

Les possibilités de vente défavorables ont obligé les entreprises sidérurgiques allemandes à prendre des mesures de restriction pour adapter la production courante aux livraisons. Il faut en chercher les causes, abstraction faite du ralentissement de l'expansion économique, dans les stocks trop importants que les acheteurs ont constitués alors que la conjoncture était favorable, et dans l'accroissement des importations.

Bien que le marché de l'exportation ait été à même d'accepter d'assez forts tonnages, la chute des prix sur le marché mondial pour les produits d'acier laminé a eu pour résultat que les charges de l'emploi sont devenues de plus en plus importantes pour l'exportation. (Niederrheinische Hütte AG)

Cette situation a amené l'opinion publique à se demander si l'expansion de l'industrie sidérurgique n'avait pas été trop poussée. On ne peut répondre que par non. Depuis la fin de la guerre, l'une des tâches essentielles a été d'augmenter la capacité de production de manière à obtenir un rendement qui satisfasse les besoins en acier de l'Allemagne et permette de participer à l'exportation. Cet objectif, qui était en même temps une contribution économique à l'intégration européenne, n'a été atteint qu'au cours de l'année 1958.

La situation défavorable depuis le printemps 1958 qui concerne les commandes et qui touche la plupart des produits sidérurgiques, ne peut permettre une appréciation des capacités ou de la politique d'investissement. On ne peut créer ou envisager la création de fabriques dont la construction s'étale sur plusieurs années et dont le coût s'élève à plusieurs centaines de millions de marks en tenant compte d'oscillations conjoncturelles à court terme. L'industrie sidérurgique allemande prévoyant à long terme un accroissement constant des besoins en acier, doit, tout comme les autres producteurs d'acier du monde, maintenir une politique d'investissement active. (Phoenix-Rheinrohr AG)

2 - Belgique et Luxembourg

Selon la Société métallurgique de Hainaut-Sambre, la conjoncture a obligé les producteurs à rechercher les commandes sur les marchés extérieurs à la C.E.C.A. Si la production a pu maintenir son rythme, c'est grâce à la baisse des prix. Cette situation s'est encore aggravée par la survenance d'éléments non conjoncturels, tels les opérations monétaires françaises, le prix élevé des charbons américains fournis à la suite des contrats à long terme conclus en 1956, le coût de certains facteurs de production qui ne suit pas l'évolution de la conjoncture. C'est dans la modernisation ou le renouvellement de ses installations financées grâce à l'emprunt, que la Société envisage la possibilité de soutenir efficacement la compétition internationale.

Pour la Société d'Espérance-Longdoz, la C.E.C.A. a contribué à orienter le développement de certaines industries en fonction des nécessités de l'heure. On peut attendre beaucoup plus du marché commun où les pays connaîtront une véritable union politique, économique et sociale et où se feront sentir le plein effet de la libre circulation des produits et l'élargissement des débouchés. La même Société critique le régime des alignements en vigueur dans la C.E.C.A. Enfin, elle compare les évolutions des sidérurgies américaine et européenne pendant la dernière récession. En Europe, les quantités produites varient peu au cours du

cycle conjoncturel alors que les prix tombent rapidement pendant la récession. Le contraire se remarque aux Etats-Unis et cela en raison d'une conception différente de la politique de l'emploi, d'une dépendance moindre vis-à-vis des marchés d'exportation, d'une politique commerciale basée sur la stabilité des prix à long terme, ce qui est la condition essentielle du développement des marchés.

"Si l'unanimité avait pu être réalisée à ce sujet au cours de la récente récession, il aurait été certainement possible de trouver une formule d'entente entre producteurs, acceptable par la Haute Autorité, en vue de mieux équilibrer la production et les besoins."

Le rapport des "Ateliers de Bouchout et Thirion réunis" insiste sur l'importance des investissements qui doivent être étudiés, coordonnés et surtout soutenus. Il en est de même pour la Société Cockerill-Ougrée qui consacre un long passage de son rapport à l'explication de son programme d'investissements.

Le Groupement des Hauts-Fourneaux et Aciéries Belges regrette que, pour des raisons politiques, la position de la Haute Autorité ait été battue en brèche, et qu'il n'ait pas été possible d'adopter une solution communautaire aux difficultés économiques provoquées par la récession. Cet affaiblissement est d'autant plus grave que la Haute Autorité reste l'institution "à la pointe de l'intégration européenne". Sans doute l'échec du système de péréquation de la ferraille y a contribué. Le Groupement pense que le retour à la liberté du marché de la ferraille se traduira par un assainissement et que les entreprises s'y adapteront sans trop de peine, même lors de la reprise d'activité.

L'intervention du gouvernement français, pour éviter que les prix de l'acier ne se relèvent après la dévaluation monétaire de décembre 1958, est caractéristique de l'attitude adoptée par les gouvernements depuis la création de la C.E.C.A. Bien qu'ils aient abandonné les secteurs du charbon et de l'acier à la C.E.C.A. ils ne peuvent s'empêcher d'exercer des pressions d'intérêt purément national sans tenir compte de la situation de l'offre et de la demande sur l'ensemble du marché commun.

Pour les Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, la chute des prix qui a caractérisé l'exercice 1958 est injustifiée, car elle reflète une simple réduction des rentrées de commandes. Certes, la dévaluation française a joué un rôle dans la baisse des barèmes. Mais ce rôle se limitera à l'année envisagée, et il reste d'ailleurs à préciser.

Si les produits ont été parfois cotés en-dessous des prix de revient, l'ARBED en fait reproche aux évaluations exagérément optimistes pour l'avenir. "Il n'est pas exclu qu'un peu plus de sagesse dans la fixation des objectifs d'avenir, un peu moins d'empressement dans la réalisation de capacités nouvelles, eussent

pu freiner dans une large mesure cet avilissement désastreux des prix de vente qui prive l'économie de la Communauté de recettes considérables."

L'ARBED déclare que son effort portera plus sur l'amélioration des produits et coûts de fabrication que sur l'extension de ses installations.

3 - France

Selon le rapport d'activité de la Chambre Syndicale de la sidérurgie française, la production de fonte brute des usines françaises a atteint 11.970.000 tonnes en 1958 contre 11.915.000 tonnes en 1957. Ce léger accroissement global (+ 0,5 %) est dû essentiellement à la progression de la fonte d'affinage Thomas, la production des autres catégories de fonte ayant fléchi d'une année à l'autre.

La production totale d'acier brut est passée de 14.096.000 tonnes en 1957 à 14.607.000 tonnes en 1958, soit une augmentation de 3,6 %.

La progression de la production française d'acier en 1958, bien qu'elle soit plus faible que celles enregistrées les années précédentes, n'en constitue pas moins un résultat remarquable, car la quasi-totalité des sidérurgies occidentales ont dû réduire leur rythme d'activité par rapport à l'année 1957. Dans la C.E.C.A., hormis la France, seules la sidérurgie sarroise et la sidérurgie néerlandaise ont maintenu ou augmenté leur production.

Compte tenu de cette évolution, la part de la France dans la production globale de la C.E.C.A. est passée de 23,6 % en 1957 à 25,2 % en 1958. Le rapport des productions française et allemande a progressé davantage encore : de 57,5 % en 1957, il s'est élevé à 64,1 % en 1958. Il convient toutefois de souligner qu'avec le rattachement définitif de l'économie sarroise à l'économie allemande, le rapport de la production française d'acier aux productions allemande et sarroise cumulées, tombe sur la base des chiffres de 1958 à 55,6 %.

La Société anonyme de Wendel et Cie remarque que la diminution de la production globale des usines de la Communauté a été provoquée par un ralentissement de l'expansion économique de la plupart des marchés de la C.E.C.A. et d'un mouvement de déstockage au stade de la transformation et du négoce.

Les usines de la Communauté ont pu trouver à l'exportation une certaine compensation en tonnages au ralentissement de la demande en provenance des marchés intérieurs.

Par contre, les prix à l'exportation n'ont cessé de se dégrader tout le long de l'année.

Cette situation paradoxale - hausse importante des tonnages et baisse profonde des prix - ne paraît s'expliquer que par une concurrence désordonnée des producteurs de la C.E.C.A. et par des interventions souvent brutales de producteurs étrangers.

Approvisionnement - L'approvisionnement de la sidérurgie en matières premières essentielles, peut-on lire dans le rapport de la Société anonyme de Wendel et Cie, n'a pas présenté, en 1958, de difficultés particulières. La Chambre Syndicale de la sidérurgie française souligne que le renversement de la conjoncture sur le marché charbonnier européen a rendu plus aisé l'approvisionnement en coke et charbons à coke des entreprises sidérurgiques françaises, d'autant que leur consommation est restée pratiquement identique à celle de l'année précédente. La consommation unitaire de coke a pu être légèrement réduite, par suite notamment du développement des agglomérations de minerai de fer.

Prix - Questions financières - Les prix des produits sidérurgiques français sur le marché intérieur et sur ceux des autres pays de la C.E.C.A. n'ont pas varié au cours de l'année 1958, sauf en ce qui concerne certaines catégories de fontes et d'aciers spéciaux. (Chambre Syndicale de la sidérurgie française)

Cependant, la hausse des prix limitée à 9 % appliquée en janvier 1959, fait que les aciers français sont de plus en plus compétitifs sur les différents marchés de la C.E.C.A., estime la Société Lorraine-Escaut. "Mais ceci a pour conséquence une insuffisance de nos possibilités d'autofinancement qu'il serait maintenant souhaitable, dans l'intérêt même de l'avenir de nos entreprises, de voir améliorer, sans que pour autant notre situation compétitive actuelle s'en trouve sensiblement affectée."

De son côté, la Compagnie des forges de Châtillon, Commeny et Neuves-Maisons estime que cette hausse de 9 % est nettement insuffisante, car les prix des aciers, en particulier ceux des aciers Thomas, sont sensiblement au-dessous de ceux des autres pays de la C.E.C.A. Cet état de choses a provoqué une intervention de la Haute Autorité auprès du Gouvernement français. Il faut espérer pour la sauvegarde de nos facultés d'autofinancement, que cette situation sera prochainement et complètement redressée.

En fait, remarque la Société anonyme de Wendel et Cie, les troubles profonds que l'on avait craints ne se sont pas produits, car le développement d'ailleurs modéré des ventes d'acier français dans les autres pays de la Communauté, a été facilement absorbé par ces marchés qui reprenaient un vif essor. Par contre, si l'insuffisance des barèmes français n'a pas provoqué de troubles profonds chez les producteurs étrangers, elle porte manifestement aux producteurs français un très grave préjudice.

Evoquant le problème des prix de l'acier dans son allocution à l'Assemblée générale, le président de la Société Usinor a déclaré que les prix de l'acier Thomas devront être modifiés dès

que les circonstances le permettront, afin de dégager une part d'autofinancement raisonnable de nos travaux neufs, et ceci indépendamment de toute pression de la C.E.C.A. à ce sujet. "Je ne conteste pas le droit de la Haute Autorité de la C.E.C.A. de veiller à éviter que la pratique de prix de dumping vienne perturber le marché. Je crois, bien au contraire, que c'est là son rôle principal. Je dis seulement que l'on ne peut nous accuser de dumping, nos prix départ étant les mêmes pour toute la C.E.C.A."

"Nous continuons, souligne la Société Sidelor, à nous trouver dans la situation paradoxale d'un marché dit commun, où les barèmes des divers producteurs ont des écarts considérables. L'opération monétaire qui a eu lieu en France à la fin de 1958 a encore aggravé cette situation; la seule solution raisonnable était que nous appliquions dans les autres pays de la C.E.C.A. les barèmes de ces pays, ce que nous voulions faire. L'alignement en hausse nous a été interdit au nom des prescriptions du traité de la C.E.C.A.; ces prescriptions sont contraires aux principes mêmes de l'économie de marché, elles devraient disparaître."

En outre, la Société Sidelor note que "les cotisations payées à la Haute Autorité en 1958 s'élèvent à 191.898.465 francs; de l'origine au 31 décembre 1958, le montant total des cotisations payées par nous a été de 1.287.291.631 francs; si ces ressources ne nous avaient pas été enlevées, nous les aurions consacrées à des investissements qui, après réévaluation, figureraient à notre actif pour 1.415.249.817 francs; c'est ce chiffre qui mesure le prélèvement fait sur nos ressources. Il est extrêmement important."

De plus, "le bilan général des activités financières de la Haute Autorité au 31 décembre 1958, fait apparaître que les fonds disponibles en provenance du prélèvement atteignaient à cette date 176 millions de dollars; la thésaurisation continue avec tous les inconvénients et les dangers que nous avons déjà souvent signalés."

Transports - La Chambre Syndicale de la sidérurgie française ainsi que les entreprises sidérurgiques de l'Est de la France : Aciéries de Longwy, Lorraine-Escaut et Sidelor, consacrent une large place dans leurs rapports aux problèmes des transports. En effet, comme l'écrit la Chambre Syndicale de la sidérurgie française, la période transitoire de la C.E.C.A. s'est achevée le 10 février 1958, sans qu'aient pu être atteints les objectifs que la Convention relative à cette période transitoire assignait à la Communauté en matière de transports.

Au premier rang des problèmes de transport de la C.E.C.A. figure toujours celui que pose la survivance d'une discrimination particulièrement flagrante entre les tarifs appliqués par la Deutsche Bundesbahn au trafic des combustibles de la Ruhr vers la Lorraine et les tarifs réduits - de 35 % en moyenne - dont bénéficiaient les usines sidérurgiques allemandes situées à des distances comparables de la Ruhr. De ce fait, les entreprises lorraines continuent à verser indûment, chaque année, deux milliards de francs aux chemins de fer allemands.

L'industrie sidérurgique

Un autre problème est toujours en suspens. Il concerne la décision de la Haute Autorité invitant les gouvernements français et allemand à supprimer progressivement plusieurs tarifs préférentiels. Du fait du caractère partiel de cette décision, la sidérurgie française et le gouvernement ont déposé un recours en carence contre la Haute Autorité. De son côté, le gouvernement allemand et plusieurs entreprises ont attaqué cette décision.

Mais, si la France a pris toutes dispositions utiles pour se conformer dans les délais impartis à celles de ces décisions concernant les tarifs de la S.N.C.F., par contre le gouvernement allemand arguant de l'effet suspensif des recours, a refusé d'appliquer les décisions de la Haute Autorité.

De plus, la sidérurgie française ne peut pas se contenter de la décision du gouvernement allemand d'ouvrir le point frontière de vente en limitant le trafic aux wagons isolés. Un recours en carence a été déposé contre la Haute Autorité qui se refusait à intervenir pour faire ouvrir le trafic aux trains complets.

Parallèlement, écrit la Société Sidelor, a été introduite une demande de dommages et intérêts contre les chemins de fer allemands devant les tribunaux français, pour violation des accords résultant de la convention internationale des marchandises qui oblige les Etats signataires à assurer le transport des marchandises dans des conditions de trafic normal.

Enfin, la Chambre Syndicale de la sidérurgie française constate que l'harmonisation des prix et conditions de transport n'a pas davantage été réalisée dans les délais fixés par le traité C.E.C.A.

Ferraille - La part des ferrailles dans l'approvisionnement en matières premières des usines sidérurgiques françaises a peu varié par rapport aux deux années précédentes. De 1957 à 1958, les mises au mille ont augmenté de 0,6 % dans les hauts-fourneaux et de 0,7 % dans les aciéries, mais elles demeurent inférieures aux chiffres de 1956.

Le marché intérieur de la C.E.C.A. s'étant sensiblement détendu en 1958, le recours aux ferrailles négociées par l'O.C.C.F. a pu être réduit de 45 % par rapport à l'année précédente.

Cependant cette année encore, les exportations - constituées essentiellement par les livraisons à destination de l'Italie (509.000 tonnes sur les 550.000 exportées) - ont dû être compensées par des importations équivalentes. Le niveau des prix intérieurs français, en diminution sensible par suite de l'affaiblissement de la conjoncture sidérurgique dans l'ensemble de la Communauté, constitue un puissant attrait pour les acheteurs transalpins. (Chambre Syndicale de la sidérurgie française)

Le marché des ferrailles a été stable, tout au moins

jusqu'au mois de novembre, remarque la Société des Acières de Longwy, car à cette date la décision prise par la Haute Autorité de supprimer la péréquation des ferrailles importées a entraîné d'importants achats étrangers en France. Il en est résulté un redressement des prix et une tension nouvelle du marché, encore que ces effets soient restés, pour le moment du moins, très modérés. De son côté, la Société Lorraine-Escaut craint qu'en période de haute conjoncture les prix de la ferraille n'atteignent désormais des niveaux extrêmement élevés, en l'absence de tout mécanisme régulateur.

Ceci aurait pour effet d'affecter dans certains domaines la position concurrentielle des pays de la C.E.C.A. à l'exportation, non seulement au stade des produits sidérurgiques mais aussi à celui des industries de transformation.

Commerce extérieur - La Chambre Syndicale de la sidérurgie française écrit que pour l'ensemble de l'année 1958, les livraisons de fontes accusent une diminution sensible, due à la concurrence effénee des producteurs de certains pays tiers, qui ont pratiqué au cours de l'année 1958 - et sans que la Haute Autorité intervienne - une véritable politique de dumping, provoquant en particulier un effondrement de nos cours et de nos ventes à l'intérieur de la C.E.C.A.

La sidérurgie française doit désormais faire face, sur son propre marché intérieur, à la situation nouvelle créée par la libération, le 1er janvier 1959, des échanges de fontes et aciers courants à l'égard des pays de l'O.E.C.E. La concurrence des producteurs britanniques et autrichiens est d'autant plus à craindre, qu'ils ne sont pas tenus par les règles de la C.E.C.A. et que la protection douanière du marché français a été fortement réduite à la suite de l'harmonisation des tarifs extérieurs des pays membres de la C.E.C.A.

Par ailleurs, certains pays de la Communauté ont ouvert leurs frontières encore plus largement aux pénétrations des pays tiers et même des pays de l'Est, faisant ainsi planer pour certains produits une menace constante de dumping sur le marché de la C.E.C.A. La Chambre Syndicale de la sidérurgie française, à plusieurs reprises, a attiré l'attention de la Haute Autorité sur ce problème.

Questions sociales - Les tendances dégagées l'année dernière, souligne la Chambre syndicale de la sidérurgie française, se retrouvent à peu de chose près dans l'enquête publiée par la Haute Autorité de la C.E.C.A., sur l'évolution du salaire moyen et du coût salarial total : l'accroissement du salaire horaire moyen a été plus important en France que dans les autres pays de la C.E.C.A., la Sarre exceptée; la progression des charges sociales s'est encore accentuée aux Pays-Bas et le relèvement du coût salarial total y est plus rapide qu'en France.

L'industrie sidérurgique

Dans le cadre de la C.E.C.A. trois cent logements expérimentaux ont été lancés en 1958 dans la sidérurgie française par tranche unitaire de cent logements, en vue de dégager des enseignements sur l'industrialisation du bâtiment.

Traités de Rome - Il est encore trop tôt, estime la Société des Forges et ateliers du Creusot, pour juger des effets du marché commun qui est entré en vigueur le 1er janvier 1959, mais nous n'avons rien à changer à ce que nous disions les années passées sur les inquiétudes que nous inspire ce traité, comme d'ailleurs les discussions relatives à une zone éventuelle de libre-échange. Notons seulement - pour le regretter - que la loi qui devait donner à l'industrie le "cadre" de ses moyens de défense dans le marché commun n'est pas encore parue. Sans doute les opérations de décembre dernier ont-elles pour objet d'assainir la situation financière française, mais si elles sont indispensables, elles ne sont pas suffisantes pour résoudre tous les problèmes que pose à notre économie son entrée dans le marché commun.

Pour la Société des fonderies de Pont-à-Mousson, l'entente ne peut être maintenue dans une communauté européenne où les participants ont gardé leur indépendance politique, financière et sociale, que si l'union ainsi réalisée donne satisfaction à ses membres, c'est-à-dire si elle favorise une progression constante du revenu national des pays et du pouvoir d'achat de leurs citoyens. "L'exemple des difficultés rencontrées actuellement dans la C.E.C.A. après quelques mois seulement de ralentissement économique, montre bien que dans une forme de Communauté aussi limitée, il est fort difficile de se comprendre et de s'entendre dès que les affaires vont moins bien.

L'Europe économique, dont la réalisation a un caractère vital pour notre avenir et celui des pays auxquels nous sommes associés, ne se fera pas seulement par l'application, si éminente qu'elle soit, des textes d'un traité : pour qu'elle devienne une réalité, il lui faut prouver qu'elle est un puissant facteur de prospérité et de progrès."

Minerai de fer - Bien que la conjoncture ait été moins favorable en 1958, écrit le rapport de la Chambre Syndicale des mines de fer de France, la production s'est développée plus largement et a atteint 59.455.000 tonnes, dépassant de 2,90 % celle de 1957. Mais les livraisons n'ayant progressé que de 1,82 %, les stocks se sont accrus de 1,7 millions de tonnes.

La situation s'étant détériorée tout au long de l'année, il a été nécessaire d'envisager une réduction de la production. A cet effet, le nombre d'heures supplémentaires a été réduit dans un certain nombre de sociétés.

La suppression, décidée par la Haute Autorité, des tarifs ferroviaires spéciaux aux minerais pyrénéens et la mise en application progressive, par paliers annuels, de tarifs de portée générale

grèvent le prix rendu de ces minerais, principalement à destination des usines du centre-midi et ajoutent leurs effets à ceux de la détérioration générale du marché.

Des demandes d'aide financière à la C.E.C.A. ont été formulées en vue de subventionner des recherches nouvelles dans le domaine de l'abattage des poussières au chantier par production d'ultra-sons ou pulvérisation d'eau.

4 - Italie

Les bilans des sociétés sidérurgiques, comme ceux des sociétés charbonnières, font apparaître une baisse de la production.

Le rapport de la Société ILVA signale que la production mondiale d'acier a subi, au cours de l'année 1958, une contraction de 7,50 % par rapport à l'année 1957, en passant de 292 à 270 millions de tonnes; celle de la C.E.C.A. a passé de 60 à 58 millions de tonnes, ce qui représente une réduction de 3,20 %.

En Europe occidentale, poursuit le rapport, seules la France et la Hollande ont accru leur production en raison de certaines circonstances. L'une des causes de cette réduction, en ce qui regarde le marché italien, réside dans la concurrence étrangère. Cette dernière, précise le rapport, a joué tout à fait librement sur le marché commun de la C.E.C.A., après l'abolition, le 10 février 1958, des dernières barrières douanières. Les productions nationales de fonte, d'acier et de laminés ont été respectivement de 2.059.760 tonnes, de 6.270.051 tonnes, et de 4.754.714 tonnes. Par rapport à 1957, les réductions ont été de 0,60 %, 7,60 % et de 7,10 %. Les prix du marché italien ont atteint en 1958 les niveaux les plus bas pour la fonte et des niveaux pratiquement égaux à ceux du marché commun de la C.E.C.A. pour les pièces d'acier semi-ouvrées et les laminés.

Malgré cela, conclut le rapport ILVA, la sidérurgie italienne a encore gardé en 1958, pour la production d'acier, la septième place du monde et la troisième place dans la C.E.C.A. Sa contribution à la C.E.C.A. a été de 10,80 %, c'est-à-dire légèrement inférieure à celle de 1957, qui était de 11,40 %.

La Société Cogne signale parmi les causes de récession "les importations massives en provenance des pays tiers (fonte-URSS) à des prix sans rapport avec les prix de revient ou au moins avec les prix plus élevés du marché interne et cela parce que, explique le rapport, l'économie du marché occidental et de celui dont il s'agit ont des règlementations et des indices tout à fait dissemblables, ce qui fait que malgré ces importations, ils restent structurellement étrangers les uns aux autres. Cet état de choses rend difficile, sinon impossible, un nivellement par le commerce extérieur qui se produirait si les deux économies intéressées aux échanges étaient des économies de marché.

L'industrie sidérurgique

Dans le domaine social, le rapport ILVA rappelle, entre autres, l'accord intervenu le 7 mars 1958, en le comparant à ceux intervenus dans d'autres pays de la C.E.C.A., relativement à la réduction des horaires de travail dans les entreprises sidérurgiques. Il prévoit une réduction de l'horaire hebdomadaire à égalité de salaire, dans la mesure d'une heure trois minutes pour 1958 et d'une heure trente minutes à partir du 1er janvier 1959.

5 - Pays-Bas

Production et vente : Tout comme celui des autres pays de la C.E.C.A., le marché néerlandais des produits laminés a accusé en 1958 une stagnation et une régression de la demande. Contrairement à ce qui s'est produit dans les autres pays, ces phénomènes n'ont cependant pas provoqué une diminution de la production mais plutôt une augmentation par rapport à 1957, comme il est dit dans le rapport annuel 1958 de la S.A. Koninklijke Nederlandse Hoogovens en Staalfabrieken. La direction attribue le fléchissement de la production qui s'est fait sentir notamment dans la C.E.C.A., mais également en Grande-Bretagne, au fait que les utilisateurs et les négociants utilisent les stocks qu'ils ont constitués pendant la hausse. Comme la C.E.C.A. n'a pas pu (ou n'a pas encore pu ?) obtenir à ce sujet des statistiques sûres, il est difficile de se faire une idée du volume prélevé sur les stocks. Les chiffres dont on dispose en Grande-Bretagne font cependant apparaître que le fléchissement de la production a été dû principalement aux prélèvements sur les stocks. Depuis quelques temps, on demande à Hoogovens beaucoup plus de livraisons immédiates que par le passé, ce qui confirme la direction dans sa conviction que dans la C.E.C.A. également le recours aux stocks a joué un grand rôle en 1958.

L'acier produit en surplus et qui remplaçait en partie l'acier importé aux prix plus élevés, a été absorbé par les laminaires à tôles fortes et par la S.A. Breedband. De plus, les ventes de tôles fortes ont augmenté aux Pays-Bas en raison de la demande accrue de la construction navale.

La direction de la S.A. Breedband constate que la production de tôles a de nouveau atteint un chiffre record en 1958. Cela provient du fait que Hoogovens a mis en marche de nouvelles installations pour la réduction directe de l'acier et que l'entreprise Breedband a été élargie.

Si, d'une façon générale, les industries sidérurgiques ont enregistré un fléchissement en 1958, les tôles minces et le fer blanc ont cependant échappé à cette régression, car on note bien au contraire un accroissement des exportations vers les autres pays de la C.E.C.A. et vers les pays tiers. Les conditions ont été bonnes en ce qui concerne la vente de fer blanc sur le marché néerlandais, tandis que l'écoulement de tôles fines a marqué une légère régression en 1958. Les prix ont cependant subi l'influence de la concurrence accrue dans ce secteur, aussi bien dans la C.E.C.A. que sur les marchés d'exportation.

Comme la demande de ses produits a été en augmentant alors qu'il y avait pénurie de ferraille, la S.A. Nederlandse Kabefabriek a envisagé d'appliquer un nouveau procédé de fabrication de l'acier afin de prévenir le déficit. Aussi suit-elle avec beaucoup d'intérêt les projets néerlandais tendant à installer au Nieuwe Waterweg une nouvelle aciérie qui lui permettrait de couvrir ses besoins.

Prix : Dans son rapport annuel, Hoogovens constate qu'en 1958 elle a dû abaisser ses prix à plusieurs reprises à la suite d'offres temporaires de fonte à bas prix par la Grande-Bretagne, aussi bien que par la République sud-africaine ou l'Union soviétique. Alors que l'on notait au début de 1958 un revirement de la situation, la politique des prix appliquée en France a empêché les prix de l'acier de revenir à leur niveau normal après la dévaluation du franc en décembre 1958. Vu le mécanisme des prix dans la C.E.C.A., il en résulte des conséquences défavorables pour les producteurs des autres pays membres. Aussi la direction de Hoogovens regrette-t-elle que les efforts de la Haute Autorité tendant à limiter ces répercussions défavorables n'aient pas encore abouti à un succès définitif.

Même si l'on ne peut encore mesurer les effets de la dévaluation du franc français sur le niveau des prix des tôles fines, comme l'affirme la S.A. Breedband dans son rapport annuel d'avril 1959, la direction de cette entreprise constate que dans la C.E.C.A., le niveau des prix de ces produits a fortement subi l'influence de la concurrence des producteurs français. La concurrence britannique et américaine s'y ajoutant, Breedband a réduit en 1958 les prix qu'elle pratiquait sur le marché néerlandais pour le fer blanc. Les prix à l'exportation ont également diminué au cours de la période couverte par le rapport.

Matières premières

Politique charbonnière : En ce qui concerne les importations de charbon, la direction de Hoogovens indique qu'en raison de l'augmentation de ses besoins, elle s'est adressée dans une mesure croissante à des fournisseurs américains. A la suite des difficultés du marché charbonnier de l'Europe occidentale, la possibilité a été prévue dans les pays de la C.E.C.A. de conclure des contrats à long terme et la Hoogovens a fait usage de cette possibilité. Mais elle n'a pas complètement renoncé aux livraisons de charbon américain. La direction est convaincue qu'une des conditions primordiales au sain développement de l'industrie sidérurgique de la C.E.C.A. est la mise en oeuvre d'une politique charbonnière (et d'une politique de l'énergie) qui garantisse à cette industrie de pouvoir disposer de charbon à des prix tels que leur position concurrentielle sur le marché mondial ne soit pas défavorablement influencée. Cette politique doit être libérale en ce qui concerne les importations de charbon. Certaines mesures prises dans certains pays sont incompatibles, encore qu'elles soient défendables en soi, avec toute politique énergétique à long terme.

Aussi la direction espère-t-elle que la Haute Autorité parviendra à trouver une solution en collaboration avec tous les intéressés.

Ferraille : Le rapport annuel de Hoogovens constate que la suppression de la caisse de péréquation de la ferraille, le 1er décembre 1958, n'a pas eu de conséquences tangibles dans les conditions actuelles où la demande est relativement faible. Un redressement du marché de l'acier pourrait cependant à longue échéance provoquer une hausse du prix de la ferraille. Mais comme la nouvelle aciérie de Hoogovens utilise principalement de la fonte et, par conséquent, de la ferraille en faible quantité, cette entreprise dépend moins fortement des fluctuations du marché de la ferraille.

La direction de la S.A. Demka estime également que la suppression de la caisse de péréquation de la ferraille provoquera une hausse des prix de revient lorsqu'il y aura une reprise du marché de l'acier.

Mesures fiscales : La direction de Hoogovens regrette que la législation néerlandaise n'autorise que l'amortissement sur la base du prix coûtant historique, contrairement à la réglementation en vigueur dans certains autres pays membres où existent des mesures fiscales permettant un taux d'amortissement plus élevé que celui du prix d'achat, notamment pour les biens d'équipement plus anciens.

Logement : Les rapports de Hoogovens et de la Breedband signalent que la construction d'immeubles locatifs expérimentaux (152 logements) qui font partie d'un programme de la Haute Autorité de la C.E.C.A., a été commencée. Pour ces constructions, on cherche surtout à utiliser plus d'acier que d'habitude et à assurer une bonne standardisation.